

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 31 janvier 2007 à 19 h

Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 JANVIER 2007

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ÉRICK LAMBERT	2
RABAT-JOIE	9
M. Yves St-Laurent	
M. Sylvain Castonguay	
M. Pierre Cadorette	
M. Christian Ruel	
Mme Lise Thibault	
Mme Pierrette Bélanger	
M. GÉRARD DE REPENTIGNY	24
M. PIERRE GARANT	30
REPRISE DE LA SÉANCE	
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS CHAUDIÈRE-APPALACHES	39
M. Réal Laverdière	
M. Laurent Lampron	
M. Daniel Dupuis	
M. Martin Vaillancourt	
MRC DE BELLECHASSE	
CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE	47
M. Hervé Blais	
M. Pierre-Paul Deblois	
M. Alain Vallières	
HUMIJET	57
M. Denis Bouchard	
M. DENIS LATRÉMOUILLE	61
QUÉBEC SOLIDAIRE	68
Mme Françoise David	
Mme Valérie Guilloteau	
Mme Dominique Bernier	
LEMIEUX, NOLET	83
M. André Lemieux	
DROIT DE RECTIFICATION	
Mme PIERRETTE BÉLANGER	89
M. GLENN KELLY	90

SÉANCE DU 31 JANVIER 2007
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ÉRIK LAMBERT

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, s'il vous plaît.

10

Alors avant de commencer, j'aimerais souligner avec plaisir la présence avec nous, ce soir, de monsieur William Cosgrove, le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Alors bienvenue, monsieur le Président.

15

Sans plus tarder, j'invite monsieur Pierre Pinette à venir prendre la parole, s'il vous plaît. Monsieur Pinette est là?

Monsieur Gérard De Repentigny, s'il vous plaît. Monsieur De Repentigny est là? Non.

20

La Coalition Rabat-joie, monsieur Yves St-Laurent. Vous voyez, j'ai le talent de vous surprendre tout le temps, monsieur St-Laurent, c'est pas la première fois que ça arrive; ce sont des ondes qu'on a.

25

Alors on vous attend, prenez votre temps. Je vous jure, c'est pas un coup monté!

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Monsieur le Président, les membres de la Coalition sont pas tous arrivés, mais on va y aller pour permettre à la Commission d'avancer ses travaux.

30

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vais vous donner le temps, il a cédé sa place par choix.

35

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Est-ce qu'on peut inverser, pour permettre aux membres de la Coalition – à dix-neuf heures trente (19 h 30)?

40

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, je vais passer à la prochaine personne, et je vais continuer à appeler les gens jusqu'à ce qu'on trouve quelqu'un.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

45

Merci, monsieur Samak. Je vous souhaite bonne chance!

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Alors monsieur Érick Lambert, s'il vous plaît. Alors voilà, on a quelqu'un!

Soyez pas surpris, monsieur Lambert, d'être appelé tôt comme ça. Ça vous va?

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

55

Ça va. Donc monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

60

Bonsoir monsieur.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

LECTURE DU MÉMOIRE

65

PAR LE PRÉSIDENT:

70
Monsieur Lambert, c'est la Commission qui vous remercie. Vous présentez quelque chose, une vision cohérente, évidemment il y a d'autres visions qui pourraient discuter tout ça, mais ce que vous représentez en termes d'orientation par rapport au projet, mais par rapport aussi au milieu d'insertion a la vertu d'être cohérent.

Alors sans plus tarder, monsieur Paré.

75

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

80
Oui. Écoutez, effectivement, comme dit le Président, vous avez une approche qui ramasse, dans un texte assez succinct, une série de considérations, mais en même temps, vous mettez la barre assez haute, quand vous appelez, par exemple, une solution pour éviter à l'avenir que les populations aient à subir ce genre de torture, ça c'est une chose, et aussi que le Québec prévoit l'aménagement de quelques zones pour accueillir les industries lourdes et ainsi de suite.

Vous en appelez donc à une responsabilité de l'État, des municipalités.

85

Quelle serait, à votre avis, la responsabilité ou l'apport des citoyens, individuellement ou en petite collectivité, face aux enjeux environnementaux? Vous, comment ça vous interpelle,

personnellement, dans votre façon de vivre, la problématique de l'environnement, en sachant qu'il y a pas juste des projets de cet ordre-là qui mettent en cause les problématiques environnementales ou celles de la préservation du patrimoine.

90

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

Donc personnellement, l'implication, comment ça m'interpelle l'environnement, bien, je me sens très touché par ça, si on veut.

95

Je suis moi-même ingénieur mécanique, je travaille dans le domaine de l'industrie même reliée au pétrole, si on veut; en fait je travaille pour la compagnie Cummins, donc on est quand même très impliqué à ce niveau-là, on travaille pour améliorer l'environnement, pour avoir des moteurs qui sont plus propres, pour être capable de trouver des solutions pour l'avenir.

100

C'est évident que je suis très touché par ce genre de problématique, mais également, dans ce projet-là, c'est vraiment l'aspect humain, l'aspect d'improviser des projets, l'aspect qu'une ville ne rencontre pas les contrats sociaux, le manque de planification.

105

C'est tous ces éléments-là qui sont très frustrants, qui font que des populations qui sont un peu laissées pour compte là-dedans, même si on leur donne quand même, ce qu'on apprécie beaucoup, l'occasion d'émettre nos opinions dans le cadre d'audiences publiques, c'est clair qu'en permettant à des compagnies de procéder à des travaux avant d'avoir des certifications d'autorisation des villes, quand on regarde tout ce qui se passe, pour les citoyens, ça leur met une grosse pression.

110

Même si les gens sont très sensibilisés à l'environnement, et dans mon cas, je peux vous dire que je le suis, c'est la façon de faire qui est, à mon avis, complètement inacceptable. Et je pense qu'il y a certainement, en tant que société, on a un devoir de planifier, d'améliorer nos normes.

115

Par exemple, on se retrouve, là, avec des normes, par exemple comme certaines d'entre elles qui datent de plusieurs années, qui ont pas eu de révision. On parle d'un schéma d'aménagement, à la Ville de Lévis, qui date de 87; c'est, à mon avis, totalement inacceptable qu'on ait laissé une ville, pendant vingt (20) ans, sans schéma d'aménagement révisé.

120

On sait par ailleurs que dans les années 2000, il y a eu des consultations populaires et les gens avaient décidé, globalement, au niveau de l'urbanisme, de rien mettre à l'est de la route Lallemand, et ça, ça reflétait, à mon avis, ce que la Ville de Lévis, ce que les citoyens veulent faire.

125

Donc il y a plein de choses comme ça, je pense, au Québec, qui laissent à désirer. Nos normes sont appliquées un peu à la va-vite, à la dernière minute, elles sont pas révisées suffisamment régulièrement, et on se retrouve avec ce genre d'ambiguïté, d'astérisque qui traîne

130 depuis les années soixante sur un schéma d'aménagement. Des choses comme ça, pour moi, c'est totalement inacceptable, ce manque de planification, ce manque de vision.

Est-ce que ça répond à votre question?

135 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Tout à fait, oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

140

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

145 Vous mentionnez que selon vous, rapidement la zone deviendrait une vaste zone industrielle.

Quels sont les éléments factuels qui vous interpellent dans...

150 **PAR M. ÉRICK LAMBERT:**

Qu'est-ce qui me fait penser ça, si vous voulez?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

155

Oui, c'est ça.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

160 Bien, on a plein d'exemples dans ce genre-là, si on veut. On peut regarder Bécancour, entre autres.

165 Je pourrais vous donner un exemple. Je suis allé récemment à Sept-Îles, et puis je regardais la presqu'île qui sort de Sept-Îles, a été utilisée au départ par une aluminerie, et puis si on regarde le développement d'une ville comme Sept-Îles, c'est clair que ça aurait pu être utilisé éventuellement pour développer cette ville-là, pour qu'elle prenne de l'expansion, et normalement, on réserve les meilleurs terrains pour la population.

170 Parce que l'objectif, ça donne rien d'avoir des alumineries ou des villes s'il y a pas de population.

175 Donc si on veut que la ville de Québec, à mon avis, grossisse, vienne à un million (1 M) de personnes, qu'on puisse prendre l'avion plus facilement, qu'il y ait plus de vols offerts à partir de l'aéroport, il faut laisser la population s'installer.

180 Alors on peut pas sacrifier les meilleurs endroits pour de l'industrie lourde, alors que le développement de la ville de Québec passe premièrement par l'ajout de population, pour avoir des travailleurs, pour avoir plus de services, pour avoir une qualité de vie, pour avoir des payeurs de taxes.

185 Alors si on regarde le passé et on regarde ce qui a été fait, c'est clair qu'on commence par transformer la zone industrielle, ça a même été nommé par Rabaska, j'ai entendu parler ou lu dans les journaux, durant les trois (3) dernières années, ou quelqu'un faisait un commentaire, il y a déjà les lignes d'Hydro-Québec, donc comme il y a les lignes d'Hydro-Québec, le paysage est déjà gâché, alors ça dérange pas de rajouter deux (2) réservoirs.

190 Une fois qu'il y aura deux (2) réservoirs, ça dérangera pas d'en rajouter deux (2) autres. Et après ça, une fois qu'il y a une jetée, pourquoi pas faire arrêter des porte-conteneurs pour enlever un peu de pression sur le port de Québec.

195 Alors on va se retrouver avec un endroit qui aurait pu vraiment être développé au niveau résidentiel, et c'est vraiment le plus bel endroit, et puis vraiment, ça limite l'expansion de la ville de Québec, à mon avis.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dernière question, monsieur Lambert.

200 Vous avez été avec nous la première partie de l'audience, et vous avez vu, on a posé la question au représentant de Parcs Canada qui relève du ministère de l'Environnement fédéral et qui est responsable des zones classées historiques, qui ont une valeur patrimoniale par l'Unesco, et il nous a répondu très clairement qu'il ne voit pas, officiellement il n'y a pas de contradiction entre le caractère patrimonial de la région et de la ville de Québec et le projet à l'étude.

205 Alors on a posé des questions au ministère de la Culture, pour ce qui concerne les choses qui encadrent les lieux à caractère patrimonial, ils nous ont envoyé les critères, etc., etc.

210 Doit-on conclure que la manière dont les pouvoirs publics voient la problématique n'est pas convenable pour vous, puisque...

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

Bien, à mon avis, il y a l'aspect légal et puis il y a l'aspect bon sens. Alors c'est deux (2) choses différentes.

215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. En quoi les deux (2) s'écartent, pour vous.

220 **PAR M. ÉRICK LAMBERT:**

Bien, à mon avis, ça a aucun bon sens, même si ce serait légal théoriquement de venir installer trois (3) raffineries Ultramar de chaque côté de l'île d'Orléans. Ce serait légal, mais ça aurait aucun bon sens.

225 Alors il faut essayer de conserver un certain bon sens dans les décisions qu'on prend, et puis c'est de cette manière-là qu'on prépare l'avenir.

230 Mais si on s'en tient strictement légal, si on regarde cette zone-là, elle a un côté patrimonial assez riche, il y a des maisons qui ont trois cents (300) ans, il y a une école centenaire, il y a de l'histoire là, c'est pas simplement une zone – ça a servi, comme je parlais de Guillaume Couture, il s'est installé à Pointe-Lévy, il y a eu de l'agriculture, il y a un patrimoine humain qui est installé là, et c'est vraiment le départ de la civilisation en fait française en Amérique.

235 Donc à mon sens, il y a le bon sens et l'aspect légal. Et si on se rend compte qu'au niveau légal, il y a des choses qu'on a faites qui ont pas de bon sens, bien, on adapte ou on modifie la loi en conséquence, de manière à protéger, à revenir au bon sens.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Justement. Alors si on a à construire un pont entre le bon sens et le légal, on est dans une situation où un arrondissement à caractère historique, l'île d'Orléans, revendique, ou des citoyens de l'île d'Orléans revendiquent, au nom de la particularité historique et de la valeur patrimoniale de l'île, le droit de rayonner au-delà des frontières physiques de l'arrondissement, pour participer ou, à la limite, exercer un droit de veto en termes de mode de développement d'autres municipalités, l'autre côté du fleuve.

Donc la position pourrait être très légitime, mais c'est pas ça la discussion.

250 Mais si on a à changer le cadre juridique, ou réglementaire ou légal, pour permettre ça, ce qui selon vous sera une façon d'approcher le légal au gros bon sens, on le ferait comment, on changerait quoi.

255 Sur quelle base on pourrait donner à une municipalité un droit, parce que c'est bien ça, de codéterminer ou cogérer la manière dont une autre municipalité gère ses affaires.

Ça pourrait être tout à fait légitime, mais par quel instrument on pourrait le faire.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

260 Ça, ça relève un peu de l'aspect légal, je voudrais pas m'embarquer trop dans cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

265 D'accord. Non, j'aimerais qu'on réfléchisse ensemble.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

270 Si on regarde l'île d'Orléans, pas l'île d'Orléans, mais Beaumont a adopté un règlement qui était tout à fait légal, qui était permis par la loi, et qui lui permettait de protéger au-delà de un kilomètre (1 km), c'est clair qu'un arrondissement historique, on pourrait adapter dans la loi, par exemple, une clause qui dit, bien, on empêche d'installer de l'industrie lourde à moins de cinq kilomètres (5 km) de son pourtour, par exemple. Ça pourrait être quelque chose, on pourrait dire, l'industrie lourde, c'est cinq kilomètres (5 km), après ça une industrie moins lourde, c'est tant de
275 kilomètres.

Il y aurait moyen de faire des adaptations, à mon sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 En qualifiant certains lieux, de mettre des zones frontières, des zones tampons ou restrictives en matière d'activités industrielles autour.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

285 C'est ça. Et je disais aussi, on laisse par exemple la Ville de Lévis agir comme MRC et comme municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 On a compris ça, oui.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

295 Donc c'est assez simple, on met le chapeau de la MRC, on modifie le schéma d'aménagement, on n'a pas besoin de faire un vote dans les zones contiguës.

300 On assiste à une espèce zigzag politique, pour essayer de contourner la loi, et c'est pas, à mon avis, l'esprit. On se trouve à s'éloigner, et ça a aucun bon sens qu'on consulte pas l'île-d'Orléans et Beaumont, quand on veut leur installer une zone industrielle lourde sur leur clôture.

Il y a pas un citoyen qui ferait ça à son voisin, alors il y a quelque chose qui marche pas, à mon avis.

305 Je peux pas comprendre, moi, que la Ville de Lévis ait pas rencontré, par exemple, peut-être qu'elle l'a fait et on n'a pas été mis au courant, mais je peux pas comprendre qu'une ville ait pas plus de respect que ça pour ses voisins. Parce que si tout le monde commençait à faire ça, ce serait invivable.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Dernière question, monsieur Lambert.

315 Vous savez que l'article de la loi en vertu duquel la Ville de Beaumont a adopté son règlement limitant l'activité à une distance d'un kilomètre (1 km) de ses frontières, cet article-là a été abrogé peu de temps après. Vous savez ça?

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

320

Oui, je suis au courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Que pensez-vous de l'abrogation d'un tel article.

325

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

330 Bien, à première vue, ça me semble une erreur d'avoir fait ça, parce que c'est quand même quelque chose qui relève encore du bon sens, à mon avis, qui protège le territoire de quelqu'un.

335

À mon avis, la liberté des uns s'arrête là où celle des autres commence, et on devrait appliquer ce principe-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

340

Mais on est dans une situation où l'article permet aux municipalités de réglementer à un kilomètre (1 km) au-delà de leurs frontières, alors l'idée étant – je peux imaginer des positions où on dit, si chaque municipalité commence à faire ça par rapport à ses voisins, là on va créer une sorte d'embouteillage.

PAR M. ÉRICK LAMBERT:

345 Les municipalités sont assez grandes; quand on parle de Lévis, c'est quoi, c'est cinquante
kilomètres (50 km) ou plus de long, même s'il y a un kilomètre (1 km) où on leur demande de
respecter un minimum au niveau des industries lourdes seulement, on les empêche pas de
mettre d'autres types d'industries qui permettraient d'employer des gens ou rien de ça, mais on
leur dit de pas stocker ou de transformer ça, de défigurer le paysage qui enlève un peu de la
qualité à Beaumont, en fait.

350 Alors moi, je vois pas vraiment de problème. Les villes sont de plus en plus grandes,
sont fusionnées et tout. D'avoir un certain respect pour nos voisins, je trouve ça simplement
normal.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 D'accord, c'est clair. Merci beaucoup, monsieur Lambert, très apprécié, merci.

COALITION RABAT-JOIE

PAR LE PRÉSIDENT:

365 Monsieur Pierre Garant. Faites-moi signe! Vous êtes disponible?

Alors d'accord. Excusez-moi, monsieur Garant, alors on va reprendre parce qu'on a
sauté Rabat-joie, alors on accueille monsieur Yves St-Laurent, Rabat-joie, avec plaisir.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

370 Si vous permettez, monsieur le Président, je vais inviter les membres de la Coalition
Rabat-joie à s'installer en face avec moi.

375 Je voudrais signaler l'absence du docteur Gaétan Paradis, un chirurgien, qui fait partie de
la Coalition depuis le tout début, qui est un des membres fondateurs, qui est pas parmi nous ce
soir, il est de garde, malheureusement.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Ça se comprend.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

385 À ma gauche, monsieur Sylvain Castonguay, ingénieur, qui habitait à dix kilomètres (10 km) du lieu de l'implantation, maintenant habite à Montréal, toujours très actif avec nous; on a besoin d'un ingénieur à l'intérieur de la Coalition. Notre forestier préféré, Pierre Cadorette. Notre fiscaliste, Christian Ruel. Une infirmière, madame Lise Thibault. Ainsi qu'une travailleuse sociale, madame Pierrette Bélanger.

390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on vous écoute. Est-ce que je vous ai déjà félicité pour la créativité du choix de – oui, je l'ai déjà fait.

395 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Oui, merci encore. Le nom, c'est notre chirurgien qui l'a trouvé, et le logo, c'est notre ingénieur et moi-même.

400 Alors je débute! Alors comme vous le savez, le Département de la santé publique de Québec-Chaudière-Appalaches a demandé au promoteur de sonder les citoyens directement concernés par le projet, ce qu'a négligé de faire Rabaska.

405 Santé Canada s'est aussi demandé si le promoteur pouvait affirmer que son sondage était représentatif du secteur concerné; le promoteur est et demeure muet sur cette question.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a aussi demandé au promoteur de sonder la zone directement visée.

410 La Coalition Rabat-joie, désireux donc du bien-être des résidents près du futur site du terminal, a commandé cette étude, voyant que cette demande refusait d'être entendue par le promoteur. Nous avons donc utilisé les fonds de l'ACÉE, après consultation auprès de ceux-ci, afin de commander un sondage scientifique qui démontre encore une fois la non-acceptation sociale du projet.

415 La cueillette des données s'est effectuée au cours des mois de septembre et octobre 2006. On a les résultats depuis le début décembre, et par respect pour la Commission, étant donné que c'est les fonds de l'ACÉE qui les a payés, on a attendu de vous les déposer ici en mémoire, on n'a pas divulgué le tout à la presse.

420

PAR LE PRÉSIDENT:

L'ACÉE étant l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

425 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Merci, monsieur Samak.

430 Ce sondage d'opinion porte donc sur l'acceptation sociale des gens de la municipalité de
Beaumont et de Lévis dans un rayon de deux point cinq kilomètres (2,5 km) du centre des
installations du terminal méthanier. L'étude cible la population résidant dans un rayon égal ou
moindre à deux point cinq kilomètres (2,5 km) où le terminal sera construit, car il s'agit d'une
population directement affectée par ce projet privé.

435 La Coalition Rabat-joie a commandé ce sondage afin de vérifier si ces personnes sont en
accord ou en désaccord avec ce projet. L'étude a pour objectif de vérifier quelle est l'attitude des
gens vis-à-vis du projet, plus précisément son site de construction, son utilité. Nous voulons
également estimer l'impact du projet sur la vie personnelle de la population depuis le début du
processus.

440 Alors les premiers résultats, vous les avez à l'écran. L'acceptation de la population
répondante quant à l'implantation de Rabaska, soixante-quinze pour cent (75 %) de la population
s'est dit en désaccord avec le projet Rabaska contre vingt-cinq (25 %) en accord avec le projet
Rabaska.

445 Pour ce qui est du choix – je vais aller rapidement – pour ce qui est du choix du site
d'implantation, sept pour cent (7 %) seulement approuve fortement, vingt-trois pour cent (23 %) approuve un peu, et encore cinquante-neuf (59 %) désapprouve fortement, dix pour cent (10 %) un peu. On est encore au soixante-dix-trente (70 %-30 %) ou soixante-quinze-vingt-cinq (75 %-25 %).

455 Pour ce qui est de l'opinion des citoyens concernant la contribution énergétique liée au
projet, soixante et onze pour cent (71 %) de ceux-ci croient que Rabaska n'est pas essentiel à la
contribution énergétique du Québec contre vingt-quatre pour cent (24 %) qui croient que oui.

460 Pour ce qui est de l'opinion des citoyens concernant la contribution énergétique liée au
projet, soixante et onze pour cent (71 %) de ceux-ci croient que Rabaska n'est pas essentiel à la
contribution énergétique du Québec contre vingt-quatre pour cent (24 %) qui croient que oui.

465 Pour ce qui est de l'opinion des citoyens concernant la contribution énergétique liée au
projet, soixante et onze pour cent (71 %) de ceux-ci croient que Rabaska n'est pas essentiel à la
contribution énergétique du Québec contre vingt-quatre pour cent (24 %) qui croient que oui.

465 Les intentions de déménager des gens interrogés, trente-trois pour cent (33 %) vont
sûrement déménager, vingt pour cent (20 %) songent fortement à déménager, et treize pour cent

(13 %) songent un peu à déménager. Donc soixante-quatre pour cent (64 %) des gens soit y songent ou vont déménager, dans un rayon de deux point cinq kilomètres (2,5 km).

470 Alors la conclusion du sondage, qui a quand même quarante-sept (47) pages mais que je viens de vous passer en trois (3) minutes, cette recherche démontre, comme vous le voyez, qu'une forte majorité des gens résidant dans un rayon de deux point cinq kilomètres (2,5 km) et moins du futur site d'implantation sont en désaccord avec l'implantation du terminal. Les gens en désaccord sont trois (3) fois plus nombreux que ceux en accord, et il est clair que ces personnes
475 ne veulent pas du terminal méthanier.

J'ai écrit ça cet après-midi, en vous écoutant, monsieur Samak, entre deux (2) clients, je vous écoutais. Vous avez demandé à un citoyen – alors c'est pas la Coalition, c'est Yves St-Laurent qui vous parle – est-ce que vous connaissez un projet qui a été refusé au nom du principe de développement durable. Et puis là, j'étais là, le CHUM, le CHUM, le CHUM! Mais il l'a pas dit! Mais moi, je vous le dis, le CHUM, le CHUM, le CHUM!

Le CHUM a été refusé à cause du principe de précaution, il y avait une (1) chance sur dix mille (10 000) qu'un train rentre dans l'hôpital avec des produits dangereux, et ils ont appliqué le principe de précaution, ils l'ont construit ailleurs. Je voulais vous signaler ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je vous avoue, en posant la question, j'étais en train de me creuser les méninges moi-même.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Moi, elle est venue tout de suite, et j'ai pris le téléphone, j'ai essayé d'appeler quelqu'un dans la salle, j'ai pas été capable de le rejoindre!

Je veux vous dire, concernant l'acceptation sociale, que s'il est d'intérêt national pour le Québec d'importer du gaz naturel par méthanier, c'est à la nation québécoise, donc au gouvernement, que devrait revenir le choix des sites potentiels d'implantation, comme les barrages hydroélectriques, comme les hôpitaux, etc.

Je ne crois pas que le gouvernement québécois aurait choisi ce site, à l'entrée de sa Capitale nationale, à côté du berceau du fait français en Amérique, au milieu d'une zone résidentielle et agricole permanente, comme choix de site d'implantation.

Quant à moi, on peut pas, quant à nous, affirmer qu'un projet privé est d'intérêt national en ne le traitant pas comme tel dans son ensemble. Refuser Rabaska à Lévis, ce n'est pas d'intérêt national; accepter Rabaska à Lévis, ce n'est pas d'intérêt national, puisque c'est un consortium privé qui vous, la Commission, vous a imposé un site, un seul.

510 Le BAPE n'a pas, dans l'état actuel des choses, et je le déplore, vous le savez, je l'ai inscrit dans mon mémoire, et vous n'êtes pas responsable, le BAPE n'a pas le pouvoir d'analyser les meilleurs sites pour l'implantation d'un terminal méthanier au Québec.

515 Donc je le répète, si Rabaska est d'intérêt national, c'est au gouvernement de choisir le site potentiel d'implantation.

Je passe aux commentaires de nos deux (2) experts, des experts indépendants, des experts indépendants et puis qui refusent qu'on les paie par intégrité scientifique. Ces gens-là, on a dix mille dollars (10 000 \$) qu'il nous reste à dépenser, à l'ACÉE, ils ne veulent pas d'argent.

520 Alors les commentaires de James Fay, qui est une sommité mondiale en dispersion des gaz, reconnu dans toutes les études sérieuses sur le sujet, Rabaska ne lui prête pas de crédibilité, il est à peu près le seul à traiter ainsi James Fay, j'en ai pas vu d'autres, dit que le diamètre proposé de sept cent cinquante millimètres (750 mm) comme brèche maximale crédible est trop conservateur et ne tient pas compte des recommandations de la Garde côtière américaine qui, elle, estime qu'une brèche nettement supérieure peut se produire, soit cinq point cinq mètres carrés (5,5 m²) et ce, après avoir considéré l'énergie libérée par une collision comparable.

530 Alors voir l'étude de Sandia, aux pages 100, 101, 102, pour les données exactes de tonnage et de vitesse nécessaires.

535 Donc la Garde côtière américaine est convaincue, et c'est la Garde côtière qui émet les normes pour les méthaniers sur l'eau, le promoteur a dit qu'il respecterait les normes américaines, est convaincue qu'une brèche de cinq point cinq mètres (5,5 m²) est un scénario crédible, autant pour une collision accidentelle que pour un acte intentionnel.

540 J'ai mis la phrase en dessous en anglais, parce que je ne considère pas être bilingue à cent pour cent (100 %); alors si jamais je fais une erreur, vous allez pouvoir la voir, et ce sera pas de la faute de James Fay.

545 Voici le tableau que James Fay nous a fourni concernant les conséquences d'une fuite d'un méthanier. Les zones d'impact passent de huit cent vingt mètres (820 m) à deux point neuf kilomètres (2,9 km), si on arrondit, pour ce qui est des distances à un flux thermique de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), et de un point quatre kilomètre (1,4 km) à cinq kilomètres (5 km) pour la distance à un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²). Alors trois kilomètres (3 km) à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), en retenant les normes de la Garde côtière.

550 À l'évidence, la Garde côtière américaine reconnaît qu'une fuite sur un méthanier représente un danger donc pour la sécurité publique beaucoup plus significatif que ce que prétend Rabaska. C'est James Fay qui dit ça.

555 Selon James Fay, les radiations thermiques de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m^2) utilisées par Rabaska afin de définir les distances auxquelles le public est protégé sont dangereuses pour ces derniers puisqu'un tel flux thermique provoque des brûlures au second degré après trente secondes (30 s), et au troisième degré en moins d'une minute (1 min).

560 Ce flux thermique auquel pourrait être exposé le public dépasse les normes de l'industrie, American Petroleum Institute, pour lesquelles les travailleurs sont entraînés et adéquatement vêtus, contrairement à ce que l'initiateur du projet a affirmé en première partie des séances.

Selon James Fay, il est reconnu qu'une exposition à un flux thermique de un point six kilowatt au mètre carré ($1,6 \text{ kW/m}^2$) peut être tolérée par l'humain, pas plus.

565 La Commission de l'Énergie de la Californie, vous vous souvenez, monsieur, recommande aussi un point six kilowatt ($1,6 \text{ kW/m}^2$).

570 Alors vous voyez la carte, donc en vert, vous voyez un point six kilowatt par mètre carré ($1,6 \text{ kW/m}^2$), la zone couverte – je m'excuse auprès du promoteur, on a envoyé sa carte à James Fay pour qu'il trace les zones d'impact, alors c'est la carte du promoteur – en rouge, cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m^2), qui donnent deux point neuf kilomètres (2,9 km).

575 Alors on aurait dû sonder à deux point neuf kilomètres (2,9 km), mais ça aurait coûté plus cher, on aurait manqué de sous, mais enfin. À trois kilomètres (3 km), on n'est pas loin d'une forte densité de population, du côté de Beaumont.

Maintenant, je passe à Jim Venart, que peut-être plusieurs personnes connaissent moins ici, qui est un ingénieur aussi, qui est spécialiste en thermodynamique et en transfert d'énergie, en transfert de chaleur. Est-ce que vous connaissez, monsieur?

580

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

585

PAR M. YVES ST-LAURENT:

590 Alors c'est un professeur de génie mécanique, directeur de la Fire Science Center entre 97 et 99, a gagné de nombreux prix, est membre de l'AICHE, membre d'un groupe de travail encore aujourd'hui de la SIGTTO sur le GNL, et spécialiste en analyse de conséquences d'incendie et d'explosion. Son curriculum vitae a cinq (5) pages, à la fin de votre mémoire, je vous invite à le consulter; c'est très intéressant, la carrière de monsieur Venart.

595 Alors selon Jim Venart, la SIGTTO et d'autres organismes spécialisés recommandent de situer ce genre d'industrie loin des gens, étant donné la nature du produit manipulé.

Toujours selon monsieur Venart, l'étude d'impact de Rabaska minimise les dangers auxquels serait exposée la population environnante. Minimise les dangers auxquels serait exposée la population environnante. Plusieurs scénarios crédibles ont été évacués; les exemples sont à la page 70 et 71 de notre mémoire.

600

La jetée sera continuellement, et ce trois cent soixante-cinq (365) jours par année, exposée à une collision avec des navires de grand gabarit résultant ainsi en une fuite de GNL. C'est encore monsieur Venart qui dit ça, à la page 72 de notre mémoire.

605

Selon monsieur Venart, l'utilisation d'un flux thermique, comme monsieur Fay, est considérée selon plusieurs, lui aussi inclut l'API comme exemple, comme étant trop élevée. Un degré de un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²) est habituellement recommandé.

610

L'élévation de quatre-vingts mètres (80 m) entre la jetée et les réservoirs, quatre-vingts mètres (80 m), va nécessiter donc l'utilisation de pompes supplémentaires afin de diriger le GNL vers ses réservoirs. Cette pression accrue à l'intérieur de la ligne cryogénique requerra des conditions d'opération spéciale, surtout parce que cette ligne cryogénique passera sous une route nationale. Ce qui est pas ailleurs en nulle part au monde.

615

Tous les exemples de Rabaska, c'est pas des routes nationales, c'est des routes gardées dans un parc industriel, ou si elles sont pas gardées, il y a pas grand monde qui passent là, en tout cas il y a pas de public. On les a tous vérifiés, il y en a pas d'exemples comme ça dans le monde.

620

De plus, il y aura toujours une circulation de GNL afin de maintenir une température constante. Pour monsieur Venart, ça pose un problème de sécurité, ça.

625

Le terminal proposé par Rabaska est unique en ce qu'il est le seul proposé en zone résidentielle. C'est monsieur Venart qui dit ça. Il nous a cité, à cette page-là, le terminal de Cove Point, qui avait à l'époque été construit en zone résidentielle, mais c'était une usine d'accrétage et ça a été transformé en terminal méthanier par la suite, et la jetée est à plus d'un kilomètre (1 km) au large, donc plus d'un kilomètre et demi (1 ½ km) des réservoirs, donc plus d'un kilomètre et demi (1 ½ km) des premières habitations. Je vous rappelle que c'est encore un projet qui a plus de trente (30) ans.

630

Le site choisi par Rabaska ne présente aucun avantage qui pourrait être associé à un site industriel existant. À la page 74 du mémoire, de monsieur Venart.

635

De plus, Rabaska pourrait mettre en péril les trois (3) lignes de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV), l'autoroute 20 qui est à quelques centaine de mètres, et la route 132 sous laquelle va passer la ligne cryogénique. Et j'ai fini, je crois.

640 Le promoteur semble avoir, je l'ai dit hier dans mon mémoire et je l'ai lu aujourd'hui, ça se
ressemble, semble avoir choisi ce site sur la base de la densité de la population, donc du nombre
potentiel d'opposants, plutôt que sur un bon jugement d'ingénierie. C'est monsieur Venart qui
affirme ça.

645 Alors je termine en vous disant, on parlait du CHUM tantôt, monsieur Lefebvre est
intervenu, Luc Lefebvre qui est un spécialiste en analyse de risque, je cite monsieur Lefebvre qui
a travaillé justement sur le dossier du CHUM, et un de ceux qui a fait en sorte qu'il s'est pas
installé à côté de la track de chemin de fer:

650 "L'analyse de risque est une science. Le but est de voir les conséquences qui peuvent
nous frapper et de voir si nous pouvons les gérer. Les promoteurs d'un projet choisissent
souvent de présenter les probabilités qu'un risque survienne."

Et dans ce cas-ci, je le sais, je l'ai étudié, les probabilités sont même sous-estimées, alors
que ce sont les conséquences qui comptent.

655 Merci monsieur le Président.

Je voudrais saluer la présence de monsieur Cosgrove, je voudrais le saluer parmi nous,
merci.

660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous. Non, s'il vous plaît, du calme, je vous en prie! C'est votre faute!

665 Merci à vous, monsieur St-Laurent. Juste deux (2) éléments, je vais commencer par le
plus évident.

670 Au-delà de la question de sécurité, qui est d'importance capitale ici, il y a certainement,
par respect du principe de la subsidiarité, comme je l'ai dit une fois lors de la première partie de
l'audience, que la Commission part de l'hypothèse que l'initiateur du projet est réputé compétent
en matière de gestion de ses investissements.

675 Donc on présume et on questionnera pas la sagesse de ses décisions en matière
d'exposition d'un capital incarné de deux cent soixante millions de dollars (260 M\$) sous forme
d'un méthanier ou des dommages à ses installations, on présume que ses actionnaires ont tous
les pouvoirs de le ramener à l'ordre, s'il prend une décision un peu erratique du côté sécurité
d'investissement.

680 Donc cela dit, il y a toutes sortes de questions qu'on peut poser, mais il reste quand
même qu'il est le premier responsable de ce côté, pas le côté sécurité; côté sécurité, ça nous
appartient à tous, ça c'est clair.

685 Côté sécurité par rapport aux lignes de transport électrique, par rapport à la conclusion de monsieur Venart qu'on connaît, Hydro-Québec nous a dit, et ça, évidemment, chacun assume les avis qu'il donne à la Commission et les conséquences, ils nous ont dit qu'ils sont satisfaits des études de sécurité que l'initiateur du projet a amenées, et qu'ils acceptent ça, et ils n'ont pas d'autres exigences en matière de sécurisation de leurs lignes.

690 Troisième élément que j'aimerais aussi apporter à votre attention, la pertinence et l'opportunité d'utiliser un critère de rayonnement thermique de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), ce critère a reçu l'aval de madame Thériault, comme vous le savez, ministère de l'Environnement, en matière de méthodologie établie.

695 Et deuxièmement, le spécialiste qui a été invité par l'initiateur du projet, monsieur Raj, qui était avec nous une soirée, la Commission a en possession trois (3) papiers qui ont le statut "sous presse", il y a déjà trois (3) papiers basés sur des tests qu'il a faits lui-même, avec ses collaborateurs de recherche, en matière de réactions à des niveaux de rayonnement thermique qui disent, dans la recherche, que le critère proposé de un point six (1,6 kW/m²), il contredit ça.

700 Alors c'est juste pour vous dire qu'il y a une discussion assez intéressante, il y a des débats à l'effet que les critères établis il y a des dizaines d'années, il y a de la recherche maintenant qui propose autre chose. Alors j'apporte ça à votre attention, et on va obtenir l'accord de monsieur Raj, parce qu'il s'agit d'un document dont la forme papier risque de tarder de quelques mois, de déposer les copies électroniques qui sont en ma possession, pour qu'elles soient accessibles à vous.

705 Alors trois (3) mises au point rapides, alors tenez compte de ça dans votre analyse, ça vaut ce que ça vaut, mais j'aimerais quand même les apporter.

Pour l'instant, j'ai des questions, mais j'aimerais savoir, monsieur Paré, monsieur Waaub?

710 **PAR M. YVES ST-LAURENT:**

715 Monsieur Samak, concernant Hydro-Québec, il y a des citoyens qui ont fait des demandes d'accès à l'information, de documents d'Hydro-Québec, et la société d'État qu'est Hydro-Québec, qui est présidée par un ancien de Gaz Métro, qui était avant présidée par un ancien de Gaz Métro, refuse tout accès à ces documents-là.

Alors moi, je remets ma confiance en Jim Venart. C'est juste ça que je voulais vous donner comme commentaire.

720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Entendu. Il y a une demande que nous avons reçue à la Commission, pour voir les deux (2) études en question, et on a envoyé la demande.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

725

Vous les avez pas reçues?

PAR LE PRÉSIDENT:

730

Je vais faire la vérification. Mais au besoin, si vous estimez – c'est-à-dire je vais vérifier le statut de ces deux (2) documents. S'ils ne sont pas reçus, la Commission va faire l'essentiel, en fonction de son mandat, pour pouvoir les obtenir.

735

Encore faut-il qu'on soit bien précis par rapport à quels documents on cherche exactement, et qu'on soit sûr que le document existe, et qu'il a une pertinence par rapport au projet. Alors une fois ces trois (3) critères sont satisfaits, on fera le nécessaire.

Monsieur Waaub, vous avez une question?

740

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Pour revenir aux conséquences de prendre en compte une brèche de cinq point cinq mètres carrés (5,5 m²), pensez-vous qu'il existerait des mesures d'atténuation ou de compensation qui permettraient de gérer le risque en fonction des calculs que cela implique.

745

PAR M. YVES ST-LAURENT:

750

Selon la documentation que le simple citoyen que je suis a pu consulter, il n'y a pas de façon de gérer, d'apporter des mesures d'atténuation à un tel risque, puisqu'on est sur l'eau. On peut pas mettre des cuvettes de rétention, on peut pas retenir le gaz. Le GNL ne se comporte pas de la même façon, sur l'eau, que quand il y a une fuite à terre, enfin c'est ce que j'en ai lu.

755

Donc selon les scientifiques, il n'y a pas de façon d'atténuer ces risques-là. Ces risques-là sont réels, et on peut pas les atténuer.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Les compenser?

760

PAR M. YVES ST-LAURENT:

De quelle façon? C'est-à-dire vous voulez exproprier six kilomètres (6 km), faire un trou sur la rive sud de six kilomètres (6 km), et en passant sur l'île d'Orléans, parce qu'on va toucher à l'île d'Orléans.

765

Ça pourrait être une façon, s'il est démontré qu'on a besoin de gaz. Mais ça revient à ce que je disais tout à l'heure, est-ce que le site est bien choisi.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Waaub?

770

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Merci.

775

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, pour reprendre la question, si on revient à la présentation de monsieur Langlois hier, et si on accepte, on va utiliser un critère qui nous ramène à prendre en considération au-delà de soixante-dix (70) maisons plus l'école Sainte-Famille, s'il y a matière à compenser ces résidences correctement, etc. – là, on fait dans la fiction la plus totale, mais je vais aller jusqu'au bout dans le raisonnement, y compris comme Oprah Winfrey fait en Afrique du Sud, on construit une autre école, magnifique, moderne, etc., etc.

780

Ça changerait quoi pour vous.

785

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Monsieur Samak, soixante-dix (70) maisons, c'est quoi, c'est huit cents mètres (800 m).

790

PAR LE PRÉSIDENT:

Par exemple. Je reprends la présentation d'hier.

Mais votre rayon, ici, est de deux kilomètres (2 km), presque trois (3 km), c'est ça.

795

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Bien moi, monsieur Fay me dit que la Garde côtière américaine considère que c'est deux point neuf kilomètres (2,9 km). Alors je suis pas prêt à négocier, de toute façon, c'est pas moi qui négocie ça, mais je suis pas prêt à mettre en doute la parole de James Fay et dire, OK, on va y aller à huit (800 m), et les deux (2) autres kilomètres, bien eux, ils seront exposés à ce danger-là.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cadorette, allez-y.

805

PAR M. PIERRE CADORETTE:

810 Simplement ajouter, sur l'exemple que vous donnez sur l'école Sainte-Famille, le fait que
ce bâtiment-là est centenaire, ils ont accès au fleuve, c'est une école où il y a des bâtiments – il
faut connaître l'école Sainte-Famille...

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Je vous pose pas ça, là.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

820 Non, mais je fais juste donner – OK!

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, ce n'est pas, j'ai dit...

825 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

C'est la fiction, je le sais, c'est la fiction. Mais dans cette fiction-là, c'est une valeur
historique qui doit être tenue en compte.

830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

835 Mais en fait, l'objet de ma question, s'il y a une position à l'effet que le site n'est pas
acceptable, point, et non pas seulement pour des considérations techniques de calculs de
risques, qui est une position honorable aussi, mais là, peu importe les calculs, la méthodologie
n'a pas de pertinence.

840 Et il y a peut-être des positions qui disent, tout tient aux conclusions de la méthodologie.
Et là, la méthodologie suivie devient très importante. Alors vous voyez.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

845 Oui, mais il faut quand même s'en remettre à ce que le promoteur a déclaré. Le
promoteur a déclaré qu'il allait suivre les normes américaines, bien, les normes américaines,
elles sont là. Alors qu'il les suive, les normes. Et c'est ça, la zone d'exclusion.

Et ça, c'est dans une étude d'impact qui a été faite par la Garde côtière américaine; c'est
pas James Fay qui a sorti ça, c'est dans l'étude d'impact de la Garde côtière.

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. On reçoit ça, et comme je vous ai dit hier ou avant-hier, je me rappelle plus, que la question des faits, on reçoit ça, les faits se valident, se contre-valident, etc., etc., on fera le nécessaire pour tirer les conclusions qui s'imposent en fonction des faits validables.

855

Cela dit, et j'ouvre une parenthèse, vous n'êtes pas sans savoir que monsieur Fay, à tort ou à raison, d'aucuns mettent en doute ses conclusions, et là, ça revient toujours à la validation des faits, on va voir ça, mais au-delà des faits maintenant, la question que vous avez, les éléments que vous avez apportés à la Commission, concernant s'il y a un besoin réel, si le besoin est important, la décision se prend en fonction de ça.

860

Et vous avez émis l'hypothèse que si l'entreprise en question n'était pas une entreprise privée, mais si elle était une entreprise qui appartient à l'État, peut-être le scénario ne serait pas le même.

865

PAR M. YVES ST-LAURENT:

On serait probablement même pas ici, monsieur, parce que jamais le gouvernement aurait choisi ce site-là.

870

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

875

Cela dit, choisir quelque chose, choisir un projet, choisir une option énergétique, une orientation particulière à caractère économique ou technologique, ça implique toujours renoncer à quelque chose. Chaque choix, il y a un côté immédiat de renoncer à quelque chose.

880

Le choix que vous avez fait, le rayon de citoyens à l'intérieur de deux virgule cinq kilomètres (2,5 km), si on veut tirer de ça une conclusion à caractère général, en matière de gestion de l'espace public qui nous appartient, qu'est-ce qui est impliqué dans le choix que vous avez choisi.

885

Est-ce que, et j'ai posé la question à madame Thibault, est-ce qu'on propose maintenant que la société gère des projets d'envergure industrielle comme ça en fonction de ce nouveau critère implicite dans votre choix, que ça prend le ralliement et l'accord d'une communauté à l'intérieur d'un certain rayon, sans ça, "it's a no go", on n'ira pas plus loin.

890

J'aimerais qu'on réfléchisse ensemble, en tant que citoyen responsable aussi de la chose publique, res publica, les implications de ça en matière de gestion de l'espace public qui nous appartient, c'est quoi.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

895 Quant à la Coalition, le choix d'un sondage est beaucoup plus judicieux dans un rayon de deux point cinq kilomètres (2,5 km) qu'à quarante kilomètres (40 km) juste vers l'ouest. Ce qu'a fait le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 Plus judicieux ou plus pertinent pour vous?

PAR M. YVES ST-LAURENT:

905 Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

910 Plus judicieux ou pertinent, pour vous.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

Pertinent, et judicieux aussi, monsieur Samak.

915 Aller sonder des gens à Saint-Nicolas, pour savoir s'ils veulent un projet à l'est de Lauzon, et là je cite encore le maire Garon en janvier 2005, c'est disgracieux. Et il était pour le projet, le maire Garon.

920 Alors on ne dit pas que c'est deux point cinq kilomètres (2,5 km), la norme; on avait le budget pour faire ça. On aurait voulu faire cinq (5 km), et probablement qu'on aurait perdu deux (2) ou trois (3) points de pourcentage, parce qu'on se rend compte que plus on s'éloigne du site, moins les gens sont informés des dangers reliés à un projet de cette ampleur, moins les gens sont informés de ce que ça peut faire comme dégât environnemental.

925 On parle des gaz à effet de serre, de cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre, le promoteur oublie de dire qu'un projet comme ça, c'est treize millions de tonnes (13 M t) de gaz à effet de serre. Je comprends pas pourquoi on n'en parle pas ici.

930 La Terre est ronde, là! C'est treize millions de tonnes (13 M t) de gaz à effet de serre, c'est dans l'atmosphère terrestre que ça va, pas juste au-dessus de Lévis, partout. C'est ça, un terminal méthanier, selon Énergie Cacouna.

935 Alors plus on s'éloigne donc de l'épicentre, du centre des installations, moins les gens sont au courant, et aussi, moins les gens vont avoir à vivre avec les risques. Il faut leur demander si, pour eux, c'est acceptable.

Et étant donné que c'est pas un projet national...

PAR LE PRÉSIDENT:

940 D'accord.

Monsieur Ruel, allez-y.

PAR M. CHRISTIAN RUEL:

945 Je voudrais ajouter quelque chose là-dessus. C'est que souvent, on prend comme distance, on regarde souvent du côté de Saint-Nicolas, on va à l'extrémité de Lévis.

950 Il faut pas oublier que les gens qui sont très près de ce secteur-là, donc à quatre cents mètres (400 m), les gens de Beaumont qui ont déjà voté, et il y a pas un sondage qui peut valoir ça, ça a été un référendum fait de façon légale par une municipalité où la population a dit, à soixante-douze pour cent (72 %), qu'ils en voulaient pas.

955 Alors pourquoi pas tenir compte également, dans la grandeur des gens, et on n'a pas tout sondé les gens de Beaumont, les gens de Beaumont qui ont à vivre, c'est leur patrimoine beaucoup plus naturel que les gens de Saint-Nicolas et plus loin, à ce compte-là, pourquoi pas sonder Saint-Michel-de-Bellechasse, qui est beaucoup plus près que Saint-Antoine-de-Tilly ou Bernières.

960 Et on parle jamais de cette distance-là. Pourtant, je serais très curieux de faire le sondage à Saint-Michel, c'est une municipalité qui ressemble beaucoup plus, en termes de patrimoine bâti et naturel à ce qu'on vit dans notre secteur.

965 Et pour connaître des élus de là-bas, des gens, des hommes d'affaires de là-bas, le son de cloche serait assez différent des gens qui vivent dans un centre-ville, qui ont peut-être pas choisi le cadre de vie dans lequel on a choisi de vivre.

Alors je pense qu'il faudrait peut-être regarder de ce côté-là, aussi.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

975 Clarification factuelle, j'aimerais juste savoir, dans la méthodologie, vous évoquez le fait que d'avoir couvert au total cent un (101) ménages sur une population totale de cent quatre-vingt-sept (187) foyers, ça représente combien de personnes, à peu près.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

980 Environ cinq cents (500), cinq-six cents (500-600) personnes. En moyenne, un point sept (1,7) enfant au Québec. Mais moi je peux vous dire...

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Hélas!

PAR M. YVES ST-LAURENT:

990 Mais moi, je peux vous dire que dans notre coin, c'est pas le cas. Le précédent avait cinq (5) enfants, je connais des familles de huit (8), moi j'en ai quatre (4).

PAR LE PRÉSIDENT:

995 Excellent, très bien.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

C'est peuplé dans notre coin d'enfants.

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On est toujours favorable aux chambres avec berceau!

1005 Alors la Commission vous est reconnaissante pour le travail que vous avez fait, et pour l'emploi des fonds publics que le gouvernement fédéral vous a rendus disponibles.

Merci beaucoup.

PAR M. YVES ST-LAURENT:

1010

Merci monsieur Samak, merci messieurs les Commissaires.

1015

GÉRARD DE REPENTIGNY

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

J'invite monsieur Gérard De Repentigny, s'il vous plaît, qui est avec nous maintenant.

Monsieur De Repentigny, bonsoir, on vous écoute.

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1025 Disons, je me présente, Gérard De Repentigny, travailleur de la construction. Je vous dis bonjour, messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Vous êtes?

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1035 Travailleur de la construction, électricien.

Présentement, je travaille sur un gros chantier qui s'appelle Ultramar, et puis disons que j'ai toujours travaillé à l'extérieur du Québec.

1040 Et puis mon expérience comme travailleur à l'extérieur, disons qu'il y a eu beaucoup de personnes avec qui j'ai travaillé à l'extérieur, qu'aujourd'hui leur famille, ils sont séparés, divorcés; des milieux où nous, en tant que délégués de chantier, sur les chantiers en grande importance, on sent des familles brisées, on voit des gars, des hommes de cinquante (50) ans, soixante (60) ans, arriver en pleurant, comme quoi qu'il y a pas d'ouvrage.

1045 Quand on a des grands projets comme on a présentement, qui veulent s'implanter au Québec, je pense qu'on est favorable à des gros projets de même.

1050 On a eu l'usine, à Québec même, dans Saint-Pascal, une usine de peroxyde où il y a eu des audiences du BAPE, où ça s'est annulé tout de suite. Ensuite, on a eu un projet de cogénération, ça a été la même affaire, ça a été annulé. Mais tous les travailleurs, ils ont toujours attendu, eux autres, pour avoir des grands projets de même, pour pouvoir travailler, au lieu d'aller s'exiler.

1055 Moi, en tant que travailleur de Québec, en tant que travailleur et en tant qu'électricien, je me suis même exilé à aller travailler en Guyane anglaise, dans un projet de Cambior, une mine d'or à ciel ouvert. Quand je suis revenu à la maison, on revient, je vous le dis, on est réellement coupé du monde.

1060 Ensuite, qu'est-ce que je voulais dire au point de vue, si on regarde le trafic sur le fleuve Saint-Laurent, par rapport à Ultramar, disons que pour Ultramar, en 2005 et novembre 2006, deux cent vingt-cinq (225) navires océaniques et quatre cent vingt (420) navires côtiers sont passés au quai. Les navires de brut transportent environ cent quarante mille tonnes (140 000 t) de pétrole, le navire côtier transporte à peu près dix mille (10 000 t) à quinze mille tonnes

1065 (15 000 t) de produit. Le brut provient de l'Afrique du Nord, de l'Algérie à environ soixante pour cent (60 %), quarante pour cent (40 %) de la mer du Nord, de Norvège.

Est-ce qu'il y a eu des accidents? Depuis sept (7) ans, non.

1070 Et puis je crois qu'en travaillant présentement chez Ultramar, la sécurité, c'est le maximum, le maximum. Et quand on parle de maximum, il faut pas déroger; si on déroge, on perd notre job.

1075 Ça fait que c'est pour ça que nous, travailleurs de la construction que je représente, en tant que délégué de chantier pour les personnes avec qui je travaille présentement, on est pour le projet.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Monsieur De Repentigny, vous estimez que ce que vous représentez là représente aussi la voix ou la volonté de la majorité des travailleurs de construction dans la région?

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1085 Dans la région, oui; dans l'industriel, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Et votre perception du contexte actuel du secteur de construction industrielle dans la région, est-ce qu'il est stable, à la baisse, à la hausse?

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1095 À la baisse. Parce qu'on entend parler des usines de papier qui se ferment.

1100 Et puis on n'entend pas parler, par exemple, des personnes, Greenpeace ou qui que ce soit. On en a une industrie, qui est en plein centre-ville de Québec, qui s'appelle Daishowa, Stadacona, nommez-la, elle a changé de nom je sais pas combien de fois, c'est le plus grand pollueur, et il est dans le centre-ville, et on accepte ça.

Et puis on refuse une petite usine? J'ai un problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 S'il vous plaît.

À sa décharge, on pourrait dire que la complexité inhérente à gérer un projet de huit cents millions (800 M\$) pourrait être moindre que la complexité de gérer – c'est possible. Alors ça dépend de la manière dont monsieur De Repentigny voit les choses.

1110

À la baisse, donc un chantier comme ça, pour le secteur de construction industrielle, ça représente...

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1115

Une manne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Une manne, vous dites. D'accord.

Monsieur Waaub, vous avez une question?

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1125

Pour les familles, il faut penser familles.

Il faut penser à notre jeunesse, aussi, notre jeunesse qui est ici, au Québec, qui déménage, que ce soit du Lac-Saint-Jean, où ils ont une aluminerie, on n'est même pas capable de travailler notre propre aluminium qu'on produit, on a un problème en quelque part. Ça fait que c'est pour ça.

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui. Comment vous voyez les choses, dans les statistiques qu'on a eu à voir les derniers jours, on parlait de deux mille cinq cents (2500) emplois directs, et un autre deux mille cinq cents (2500), mettons, en gros, indirects pendant la phase de construction, personnes-année, en fait, pendant la phase de construction, alors ça fait un petit boum, on pourrait dire, dans l'industrie qui semble, bon, vous réjouir.

1140

Mais tout de suite après, évidemment, qu'est-ce qui arrive avec ces travailleurs-là, une fois qu'ils ont fini, c'est cinq mille (5000) personnes-année en trois (3) ans.

1145

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1150 On essaie, présentement, d'aller travailler jusqu'en Alberta; vu qu'on est un syndicat non international, on est un syndicat provincial, on essaie présentement d'aller travailler en Alberta.

Ça fait que tout s'enchaîne. Après un projet de même, c'est l'Alberta, après un autre projet, comme les sables bitumineux, ça peut être d'autre chose. Ça fait qu'on voyage.

1155

Moi, je sais bien que rendu à mon âge, je ne voyage plus.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1160 Est-ce qu'il y aurait des gens qui viendraient de l'extérieur pour combler ou les gens de la région ici suffiraient à fournir tout l'emploi pour ces cinq mille (5000) personnes-année.

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1165 À Ultramar, l'an passé, on a fait travailler même les sous-régions, on a été jusqu'au Lac-Saint-Jean, Gaspésie, et même Montréal, pour faire travailler du monde.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1170 Donc il y a des gens qui risquent de venir temporairement...

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

Travailler à Québec, oui.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Paré.

1180 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Monsieur De Repentigny, vous voyez quand même que les audiences publiques se veulent un lieu convivial, même s'il y a différentes opinions qui se manifestent.

1185

Je vous demanderais, le plus sincèrement et le plus directement possible, si vous pensez à vous-même et à votre famille, de voir apparaître dans votre voisinage un projet comme celui-là, accepteriez-vous de nous faire part de la réaction que ça suscite, là.

1190 Peut-être en faisant abstraction de l'aspect économique que vous avez soulevé comme
travailleur, mais sans tenir compte peut-être des réactions des citoyens de tout à l'heure, je
vous demande personnellement, vous, comment vous réagiriez.

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1195 Avec un projet comme ça? Disons qu'en tant que travailleur de la construction, moi je le
regarde seulement: je travaille!

1200 Si vous m'arrivez avec des garanties comme quoi il y a une protection, il y a de la
sécurité, j'ai aucun aucun problème.

1205 Je pense qu'il y a des scientifiques qui sont capables d'arriver avec des normes, et des
normes, je vois pas.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1205 Donc vous faites confiance à un processus qui établirait des conditions sécuritaires
d'implantation et d'opération.

PAR M. GÉRARD DE REPENTIGNY:

1210 Et je vous fais confiance.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1215 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Merci beaucoup, monsieur De Repentigny, très apprécié.

1225 J'aimerais, pour les membres du Groupe Rabat-joie et l'auditoire en général, les deux
(2) études d'Hydro-Québec qui sont codées chez nous, ça veut dire au BAPE, DQ27.1.1,
DQ27.1.2, sont disponibles format papier, et elles seront disponibles format électronique PDF
sur le site d'ici demain ou après-demain. Donc ces documents-là sont disponibles, il s'agit des
documents que j'ai discutés avec monsieur St-Laurent tout à l'heure.

Alors prière de faire le message à monsieur St-Laurent, s'il n'est pas avec nous.

1230

PIERRE GARANT

PAR LE PRÉSIDENT:

1235

Monsieur Pierre Garant, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Garant, on vous écoute. Votre mémoire a été lu, alors allez-y.

1240

PAR M. PIERRE GARANT:

Alors monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bonsoir. Merci de prendre le temps de m'entendre.

1245

Je m'appelle Pierre Garant, je suis comptable agréé, associé chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton. À la base, je suis un petit gars de Lévis, je suis originaire de Lauzon, j'y ai grandi, j'y ai fait mes études. Je travaille à Lévis, c'est ici que j'ai choisi d'élever ma famille.

1250

J'ai toujours trouvé important de m'impliquer dans ma communauté, je l'ai fait à plusieurs occasions, et notamment en 2004, j'ai été élu président de la Chambre de commerce.

Ce soir, c'est en tant que citoyen que je vous parle. J'ai eu la chance de participer, aux premières loges, au débat entourant Rabaska, c'est encore une fois mon opinion de citoyen que j'aimerais vous faire connaître.

1255

Je lirai pas en détail mon mémoire, vous en avez pris connaissance, mais il y a certaines grandes lignes auxquelles je voudrais revenir.

1260

Premièrement, on se souviendra qu'au moment où j'ai été élu à la Chambre de commerce, le projet était alors complètement méconnu du public en général. Ce qu'on voyait, c'était des attaques répétées de la part des groupes d'opposition, c'était des élus qui étaient soumis à toutes sortes de pressions de toutes sortes de monde, et c'était un promoteur qui avait pas complété encore ses études à l'époque, et qui n'était pas en mesure de répondre aux questions et préoccupations de la population sans équivoque.

1265

Évidemment, à l'époque, et compte tenu des enjeux importants pour notre société, et là je parle de notre communauté lévisienne, pour moi il était essentiel qu'on s'assure de respecter l'ensemble des processus qu'on s'est donnés, comme société, pour évaluer ce genre de projet là. Et j'ai toujours défendu le respect de nos processus d'évaluation.

1270

Je suis d'ailleurs extrêmement content d'avoir la chance d'être assis ici ce soir pour en parler, parce que je vous dirais que par moment, c'était pas évident même de défendre les fameux processus.

1275 Je pense que tout ça, ce qu'il faut retenir, ce qui est vraiment essentiel, c'est que ce sont les intérêts collectifs qu'il faut qu'ils priment, et jamais au grand jamais les intérêts individuels, et c'est vrai pour l'ensemble des intervenants.

1280 Le projet Rabaska, évidemment, au niveau économique, c'est un projet qui est exceptionnel. On en parle depuis le début, c'est un projet, pour la ville de Lévis, majeur, c'est un projet de huit cent quarante millions (840 M\$), c'est des retombées économiques tant au niveau durant la période de construction que durant la période d'exploitation, qui sont extrêmement importantes.

1285 On reviendra pas sur les cinq mille (5000) jobs dont on parle depuis longtemps, on reviendra pas non plus sur les ententes au niveau de la fiscalité municipale, mais ce sont vraiment des éléments qui sont majeurs.

1290 Donc on doit les prendre en considération, et on doit s'assurer de faire cheminer ce processus-là de façon à faire le tour des autres enjeux, mais évidemment, compte tenu des retombées qui sont extrêmement importantes pour notre communauté.

1295 Évidemment, c'est un projet qui s'installe dans un site industrialo-portuaire qui était prévu à cet effet; les gens de la ville de Lévis l'ont confirmé, le schéma d'aménagement de la MRC prévoit que la zone dans laquelle Rabaska s'installe bénéficie de l'affectation industrialo-portuaire.

1300 Les gens, les intervenants socio-économiques et politiques militent d'ailleurs à la venue de cet investissement-là depuis vingt-cinq (25) ans, c'est un élément qui était donc extrêmement intéressant et dont les gens de Lévis sont très fiers.

1305 J'aimerais revenir sur un aspect qui est crucial, celui de la sécurité et de l'environnement. C'est crucial pour les familles lévisiennes, évidemment, c'est majeur; on entend toutes sortes de choses, on a des démonstrations, écoutez, qui sont vraiment pas évidentes pour le commun des mortels. Quand on commence à citer des nombres de kilowatts par mètre carré, moi je vous avoue honnêtement que j'ai aucune connaissance dans ça, et j'ai pas la prétention de connaître rien dans ça.

1310 Maintenant, la seule chose dans laquelle j'ai confiance, c'est dans nos institutions. On s'est doté, comme société, de mécanismes, et je pense qu'on a des gouvernements qui sont responsables et qui ont une job à faire, les gens sont élus pour faire la défense des intérêts collectifs, et donc, dans le cadre de ces interventions-là, évidemment chacun des ministères, des agences concernées, dans le cadre du BAPE notamment, sont saisis de l'ensemble des problématiques, et je suppose que ces gens-là sont en mesure de faire une meilleure
1315 évaluation que moi je peux faire, à savoir si un projet comme Rabaska rencontre les normes, exigences qu'on peut se donner comme société.

1320

Moi donc, je fais nécessairement confiance à ces processus-là, et c'est pourquoi je voulais voir notamment le projet se rendre au BAPE, pour s'assurer que le débat se fasse correctement.

1325

Parce qu'on a vu, pendant longtemps, le débat se faire sur la place publique, où effectivement, personne est capable de juger les données en question parce qu'on n'a pas l'expertise et la connaissance pour le faire. Donc moi, je suis extrêmement content de ça.

1330

Je suis aussi content de voir que dans le cadre du processus, il semble pas y avoir eu d'éléments majeurs qui soient ressortis, en tout cas pas à ma connaissance, d'aucun des intervenants qui étaient concernés jusqu'à maintenant, que ce soit ceux de la Ville au niveau de la sécurité publique, ou que ce soit des différentes agences ou ministères concernés.

1335

Le troisième volet, et celui qui, à mon avis, est le plus important dans mon intervention, c'est toute la notion des intérêts collectifs et du leadership politique qui doit être assumé dans un dossier comme celui de Rabaska.

1340

Évidemment, on vit à une époque où malheureusement l'individualisme est beaucoup à l'honneur et où la majorité silencieuse est trop occupée à s'occuper de ses affaires, s'occuper d'élever ses enfants, pour avoir la chance et le temps de défendre les intérêts collectifs. Souvent, cet aspect-là est négligé.

1345

Et dans un contexte comme celui-là, il appert, à mon avis, que les élus, et ce des différents paliers de gouvernement, ont le devoir et la responsabilité de dégager et de défendre ce fameux intérêt collectif là, évidemment en écoutant la population et puis en respectant l'ensemble des processus, mais ils ont vraiment le devoir d'assumer le leadership de l'intérêt collectif.

1350

Et je dois avouer que, bon, les débuts ont été plutôt timides, mais tranquillement pas vite, nos leaders politiques ont finalement fait connaître leur appui au projet, que ce soit le gouvernement du Québec, notamment par la bouche de son ministre de l'Environnement, monsieur Béchard, qui a clairement mentionné qu'il était favorable au développement des ports méthaniers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

S'il vous plaît, je vous ai déjà exhortés à ne pas vous engager dans ce genre de manifestation, s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE GARANT:

1360

Je vous dirais, monsieur Samak, que je suis habitué, par contre.

1365 Une fois ça dit, au niveau du conseil municipal de Lévis aussi, on le voit, il y a une résolution, le mémoire qui a été adopté l'a été à la quasi unanimité, il y a eu une série de décisions qui ont été prises. Les dernières élections ont démontré clairement que les gens qui étaient en faveur du projet, écoutez, c'est eux qui sont au pouvoir et avec des majorités significatives.

1370 Donc à mon avis, les élus, actuellement, ont fait leur job. Ils ont signé des protocoles qu'ils sont responsables avec le promoteur, et le promoteur, de sa part, a démontré son engagement et sa volonté aussi à faire les choses correctement dans la collectivité où il veut venir s'établir.

Mais ce leadership-là a commencé à prendre place, et actuellement, moi, je dois vous dire que je suis très content de voir comment ça fonctionne.

1375 Et ça amène le dernier volet de l'acceptabilité sociale. Vous l'avez soulevé tantôt, je trouve que c'est fort pertinent de le faire, on est dans une démocratie, le principe de base de la démocratie, c'est de désigner les gens qui vont nous représenter, qui vont défendre nos intérêts collectifs, c'est le principe même, on les mandate pour le faire. On a toujours la possibilité, lorsqu'on retourne en élection, de leur dire, oui, vous avez fait la job ou non, vous l'avez pas faite. Mais entre temps, il faut faire confiance à nos élus et à nos institutions.

1385 On peut pas commencer à gérer l'ensemble des projets, et notamment pas des projets de développement économique majeurs sur la place publique; il faut laisser nos leaders faire la job. Et eux ont la responsabilité de s'assurer que les règles et les différentes normes qu'on s'est dotées comme société sont appliquées et respectées.

1390 Maintenant, on pourra toujours remettre en question ces normes-là si on le veut, il y aura des débats qui pourront être faits aux bonnes tribunes, au bon moment pour le faire. Mais au moment où un investisseur vient présenter un projet dans une communauté, la responsabilité que les élus ont, c'est de s'assurer à ce que le promoteur rencontre les règles du jeu, est-ce que le promoteur a fait une démarche sérieuse, est-ce que le promoteur a tenu en compte les intérêts de la population, est-ce qu'il a pris en compte aussi les irritants, est-ce qu'il a essayé de les intégrer.

1395 Si la réponse à tout ça, c'est oui, bien, tant qu'à moi, vous avez fini, vous avez votre acceptabilité sociale. Vous avez pas besoin des sondages!

PAR LE PRÉSIDENT:

1400 S'il vous plaît, s'il vous plaît!

PAR M. PIERRE GARANT:

1405 Mais vous les avez, vos sondages. Je peux pas vraiment commenter le dernier, j'en avais pas eu connaissance avant, on nous a pas donné non plus la méthodologie.

1410 Mais j'ai eu la chance de prendre connaissance d'une série de sondages réalisés par CROP, par Léger Marketing tout au cours de l'année, il y a une corrélation, c'est pareil ou à peu près, on parle de soixante-dix pour cent (70 %). Madame la mairesse, hier, parlait de soixante-dix pour cent (70 %).

Donc nécessairement, en tout cas il y a une base d'acceptabilité sociale qui est très forte.

1415 Une fois ça dit, vous aurez jamais l'unanimité, pas plus qu'il y aura un gouvernement qui sera élu unanimement, mais il y a quand même des gens au pouvoir qui ont à faire une job, et moi, je pense que ce contexte-là, il est majeur dans les dossiers économiques les plus importants. Il doit y avoir un leadership qui doit être exercé, je pense qu'il l'est maintenant, et on doit respecter ça comme société, sinon ça va être l'anarchie.

1420 Donc en conclusion et recommandation, trois (3) conclusions, une (1) recommandation!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7)

1425 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

Donc qu'il soit un bon citoyen corporatif. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Merci monsieur Garant, merci beaucoup, c'est très clair, votre position.

Monsieur Paré, avez-vous une question?

1435 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui, j'aimerais entendre monsieur Garant sur la notion d'intérêt collectif, comment vous la définissez, à qui ça s'applique.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1445

Oui, j'aimerais rappeler à tout le monde, effectivement, qu'on est quand même dans un contexte où on essaie de se respecter les uns les autres, je pense que ça a bien marché jusqu'à maintenant, alors j'aimerais que vous permettiez à la Commission d'entretenir le dialogue avec tout le monde sans égard à leur opinion.

1450

Allez-y, monsieur Garant.

PAR M. PIERRE GARANT:

1455

Écoutez, moi je pense que d'une part, on peut définir l'intérêt collectif par opposition à l'intérêt individuel.

1460

Donc on le voit, c'est facile, lorsqu'on est directement impliqué dans un projet, de part ou d'autre, d'en prendre la défense. Maintenant, quand vous êtes pas directement impliqué, mais ce sera parce que votre communauté dans l'ensemble le sera, et vous aurez donc des implications directes, mais à moyen et long termes, vous aurez peut-être pas l'énergie et le temps à consacrer, à braver tempête de neige pour venir vous installer, pour aller débattre de ces choses-là. L'intérêt collectif, c'est l'intérêt de l'ensemble.

1465

Donc il faut trouver, il y aura des compromis, il y en aura toujours, vous pourrez jamais faire plaisir à tout le monde, mais c'est de dégager, de l'ensemble des intérêts individuels, je dirais un intérêt qui est, pour l'ensemble de la communauté, le plus avantageux.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1470

Monsieur Garant, quand un groupe de citoyens, à cause de l'endroit où ils habitent par exemple, sont susceptibles de subir des inconvénients rattachés à un projet, parce qu'il faut bien reconnaître, dans un cas comme celui-ci, il n'est pas dénué d'inconvénients, pas plus que quelqu'un qui habite à côté d'une autoroute peut dire, je n'entends rien, alors ce groupe-là, est-ce qu'il regroupe pas quand même un certain nombre d'intérêts qui méritent d'être pris en compte par la collectivité.

1475

PAR M. PIERRE GARANT:

1480

Ils doivent l'être, c'est essentiel. Parce que la collectivité doit respecter les intérêts individuels, c'est essentiel.

1485

Mais comme vous le dites, une fois qu'on a dit ça, si on fait plus de route parce qu'il y a quelqu'un qui reste sur le bord, qui va entendre les autos passer, si on n'a plus de poste de pompiers parce qu'il y a des gens qui entendent les camions partir avec les sirènes la nuit, bien, collectivement, vous allez avoir un problème.

1490 Donc on doit faire des choix de société. On peut baliser le développement de certains territoires, identifier une telle zone comme étant une zone résidentielle, en identifier une autre comme étant industrialo-portuaire par exemple, mais ça, c'est des mécanismes qu'on se donne pour dire, voici comment on veut développer notre territoire.

1495 Mais nécessairement, que vous fassiez n'importe quoi, vous allez avoir des inconvénients pour certains individus. Moi, ce que je vous dis, c'est que ça ne doit pas primer d'aucune façon sur l'intérêt collectif.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Ça, on est d'accord que tout choix s'accompagne d'avantages ou d'inconvénients.

1500 Mais est-ce qu'il y a des compensations, est-ce qu'il y a des mesures auxquelles ont droit les gens qui, par exemple, sont exposés à des inconvénients.

PAR M. PIERRE GARANT:

1505 Je pense qu'on doit, j'ai la prétention de penser que les études d'impact, c'est ce qu'elles tentent de faire, on doit identifier ces impacts-là et on doit les mettre en relation avec d'autres impacts vécus dans d'autres projets.

1510 Moi, j'ai vécu pendant plusieurs années à Saint-David, à côté de la raffinerie Ultramar. Bon, jamais j'ai été préoccupé par le fait qu'Ultramar était située à côté de chez nous.

1515 Maintenant, c'est sûr qu'encore une fois, on peut dire, il arrive un nouveau projet, on va avoir des inconvénients, c'est clair qu'il va y en avoir. Mais est-ce que les risques sont limités, est-ce que le promoteur a fait preuve de diligence en entendant les préoccupations des gens, en tentant d'y répondre.

1520 Dans le cas de Rabaska, je pense que oui. Ils ont offert des politiques de dédommagement aux résidents, ils ont offert un paquet de choses. Maintenant, ce sera jamais en mesure de satisfaire cent pour cent (100 %) des gens, OK. À ce moment-là, il y a quand même une option qui est disponible à ces gens-là, ces gens-là se ramassent pas démunis.

1525 Mais encore une fois, au-delà des intérêts individuels, moi je pense que la collectivité, et dans ce cas-ci, la collectivité, ça va jusqu'au Québec en entier, là, c'est un enjeu, c'est une opportunité.

Rabaska, c'est une opportunité pour la région ici. On comprend que le gouvernement l'a établi clairement, le gaz naturel et le pétrole constituent actuellement à peu près cinquante pour cent (50 %) de notre consommation énergétique, dans sa stratégie ou son plan énergétique, il prévoit qu'on doit tripler les approvisionnements. On sait que l'Ouest canadien, il

1530 en reste pour à peu près dix (10) ans de réserves, au rythme où ça va. Il doit y avoir de l'approvisionnement de gaz naturel qui va venir de l'est, c'est acquis.

Bon, il y a une opportunité majeure pour la région et pour la ville de Lévis de se positionner comme un leader, et d'avoir la chance de bénéficier des retombées rattachées à ça.
1535 c'est une opportunité d'affaires, c'est une opportunité collective.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est déjà dit clairement.

1540 J'aurais une dernière question, monsieur Garant. Vous ne voyez aucune incompatibilité entre le site proposé pour les installations de l'éventuel projet en question et la nature et la vocation actuelles du milieu d'insertion du projet, vous ne voyez pas d'inconvénient?

1545 **PAR M. PIERRE GARANT:**

J'ai eu la chance de visiter le site, d'ailleurs avec vous, et force est d'admettre que le site en question, on voit les pylônes de l'Hydro dans leur état actuel, le projet Rabaska viendra pas défigurer davantage cette zone-là. Je comprends qu'il y a un prix à payer...

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît!

1555 **PAR M. PIERRE GARANT:**

Non, non, c'est important. Je comprends qu'il y a un prix à payer, mais il est moindre. Encore une fois, le promoteur je pense a fait la démonstration qu'il souhaite minimiser les impacts visuels notamment.

1560 Il faut l'établir quelque part, le projet. Cette zone-là est prévue à cet effet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 D'accord, entendu. Monsieur Garant, merci beaucoup.

PAR M. PIERRE GARANT:

Merci.

1570

PAR LE PRÉSIDENT:

On va prendre une pause de quinze (15) minutes, et on reprend par la suite.

1575

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1580

REPRISE DE LA SÉANCE
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

1585

Mesdames et messieurs, nous reprenons, alors je vous invite à prendre place.

J'invite les représentants de la Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches, monsieur Réal Laverdière et monsieur Laurent Lampron.

1590

Bonsoir messieurs.

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1595

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Mon nom est Réal Laverdière, je suis président de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches. M'accompagne ici ce soir monsieur Laurent Lampron à ma droite, qui est le directeur général de la Conférence; à l'extrême droite, monsieur Daniel Dupuis, qui est une personne-ressource sur le dossier que nous allons traiter ce soir; et monsieur Martin Vaillancourt, ici à ma gauche, qui est un conseiller en développement au niveau de la Conférence régionale des élus.

1600

Vous avez déjà en main copie du mémoire que nous avons déposé...

PAR LE PRÉSIDENT:

1605

Et que nous avons lu.

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1610

... je vais donc essayer de vous faire un petit topo le plus rapide possible, concernant l'ensemble de cette présentation.

Dans un premier temps, la région de la Chaudière-Appalaches, c'est une région qui a une superficie de quinze mille kilomètres carrés (15 000 km²); la population est de près de quatre cent mille (400 000) habitants, répartis dans cent trente-six (136) municipalités. Donc on peut voir qu'il y a beaucoup de disparité et l'intervention que nous faisons ce soir est vraiment en fonction de l'ensemble de ce territoire.

1615

La Conférence régionale des élus est un organisme qui existe depuis quelques années, 2003 pour être plus exact, issu au départ de la Loi 34, et quelques années plus tard, avec des modifications à partir de la Loi 13, composé de vingt-quatre (24) élus municipaux représentant l'ensemble du territoire. Il y a aussi huit (8) élus provinciaux qui sont sans droit de vote, et nous avons, comme complément à notre organisation, douze (12) groupes-conseils.

1620

1625 La planification stratégique de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-
Appalaches, qui est la suite du Conseil régional de développement, cette planification
stratégique, de 2002 à 2007, était basée sur six (6) axes de développement qui sont les
suivants: dans un premier temps, l'acquisition de connaissances dans notre milieu; ensuite, le
développement de notre milieu; le développement d'entreprises innovantes; l'exploitation
durable; le respect de l'environnement; et finalement, de faire de Chaudière-Appalaches une
1630 région attrayante et intéressante pour y vivre, y habiter et aussi y migrer autant que possible.

Les intérêts que la Conférence régionale des élus a envers le projet Rabaska sont de
quelques ordres, dont les suivants: premièrement, la possibilité d'un impact important pour
l'ensemble de la région, et nous traiterons de cette situation particulièrement, concernant ce
1635 projet-là, sous trois (3) axes, un parlant rapidement de l'environnement, deux, de la concertation
régionale qui est notre mandat, et finalement celui qui nous préoccupe aussi du développement
de notre milieu.

Concernant l'environnement, vous comprendrez que la Conférence régionale des élus,
1640 nous ne nous attarderons pas ici ce soir sur ce sujet-là, parce que nous croyons que ce volet
sera pris en considération en fonction des principes du développement durable par plusieurs
organismes qui viendront ici vous présenter leurs recommandations à ce sujet.

Concernant la concertation régionale, il est évident qu'un certain nombre de citoyens se
1645 sont montrés défavorables au projet. La municipalité de Beaumont s'objecte à sa réalisation,
mais nous devons aussi prendre en considération l'ensemble de la région par le biais de notre
conseil d'administration que je vous ai décrit il y a quelques instants.

Concernant le développement, dans un premier temps au niveau économique, l'apport
1650 important pour la ville de Lévis et la région immédiate au niveau des taxes, au niveau de l'essor
économique, au niveau du transport en commun et de la chaire de recherche, y compris les
retombées qui peuvent aussi déborder de la ville de Lévis et rejoindre l'ensemble de la région,
c'est un investissement, comme on l'a dit depuis le début, de près d'un milliard de dollars
(1 G \$) et des emplois, lors de la construction et du fonctionnement, tel qu'il vous a été
1655 démontré à quelques occasions.

Ce qui nous intéresse aussi particulièrement, c'est les deux (2) volets suivants, c'est le
potentiel du projet au niveau de la région de Chaudière-Appalaches.

1660 L'amélioration de la desserte en gaz pour la région, on sait que déjà, la province de
Québec, par rapport à l'ensemble du Canada, est vraiment un milieu qui est très peu desservi
en termes de gaz naturel, et si on parle de la partie est de la province de Québec, c'est un sujet
dont on ne fait que parler, parce qu'il est inexistant.

1665 Nous pensons aussi que l'exploitation de la filière du froid est un élément qui pourrait
être fort intéressant, particulièrement au niveau de l'agroalimentaire qui est un élément fort en

1670 Chaudière-Appalaches. Il y a aussi des possibilités d'intérêt pour des entreprises oeuvrant dans divers secteurs à potentiel en développement, particulièrement la cryogénie alimentaire, le gaz naturel comprimé, la synthèse du méthanol, les piles à combustible et l'industrie chimique et pétrochimique, compte tenu de la présence aussi dans le secteur de l'entreprise Ultramar.

1675 Dans un troisième temps, ce qui nous intéresse aussi particulièrement, c'est le volet acquisition de connaissance, avec la mise en place d'une chaire de recherche à l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis. Nous croyons aussi que cette chaire de recherche devrait travailler au niveau du développement, au niveau technique, c'est-à-dire au niveau des enseignements "collégiaux" sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

1680 Voici donc les six (6) recommandations et commentaires que vous nous transmettons sur le sujet ou le projet.

La recommandation numéro 1!

LECTURE DU MÉMOIRE, (Pages 7-8-9-10, recommandations en encadré)

1685 **FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 10)**

1690 Par conséquent, attendu les différents considérants relatifs à ce projet, tant sur les plans de différents volets du développement durable, des volets économique, social et environnemental, dont les retombées économiques sur l'ensemble du territoire régional, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches est favorable à l'autorisation du projet, à condition qu'il respecte les lois environnementales et les considérants issus de la présente Commission.

1695 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous, monsieur Laverdière.

1700 Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1705 Une première question peut-être d'éclaircissement, monsieur Laverdière.

Votre première recommandation vise à favoriser l'accès au gaz naturel dans les régions. Mais sachant que le gazoduc se rend quand même déjà jusqu'à Lévis, quel lien faites-vous avec Rabaska.

1710 En d'autres termes, c'est une hypothèse qui se tient par elle-même, dépendamment de la réalisation du projet.

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1715 Bien, il faut penser que la région de la Chaudière-Appalaches s'étend aussi à partir de Lotbinière jusqu'à L'Islet, la limite de ça étant Saint-Roch-des-Aulnaies, ce qui représente environ quatre-vingt-dix kilomètres (90 km), excusez, environ cent trente-cinq-cent quarante kilomètres (135 km-140 km) à partir de Lévis en direction est.

1720 Et ce que l'on recommande, c'est que finalement, le gaz naturel puisse devenir accessible pour le plus grand nombre possible au niveau industriel et-ou résidentiel ou commercial.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1725 Est-ce que c'est une demande que vous avez déjà mise de l'avant auprès des autorités concernées ou des fournisseurs de gaz?

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1730 Il y a eu déjà, antérieurement à ça, quelques demandes qui ont été déposées par des organismes vis-à-vis Gaz Métro ou autres.

1735 Sauf qu'on pense que l'implantation d'un projet comme celui-là pourrait être une occasion intéressante d'aller de l'avant avec ce projet-là.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1740 Vous prenez soin d'énumérer un certain nombre de domaines d'activité dont le développement pourrait être favorisé par Rabaska, notamment la cryogénie alimentaire.

1745 Si, comme ça semble se dessiner, et dans l'hypothèse où Rabaska se réalise, ce serait le seul équipement industriel à l'endroit où il serait installé. Avez-vous réfléchi à la manière dont des entreprises comme celles-là, induites, pourraient malgré tout s'y greffer.

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1750 Non, je dois vous dire que nous n'avons pas réfléchi quant à l'installation ou l'emplacement de ces choses-là, parce qu'on parle beaucoup, ici, d'éléments de potentiel de développement. Donc quelque entreprise que ce soit, qui serait intéressée par le sujet, aurait à faire son bout de travail là-dessus.

Je sais pas si mes collègues, ici en avant, si vous avez un complément sur cet élément?
Oui, Laurent.

1755

PAR M. LAURENT LAMPRON:

Et ceci est en lien avec la recommandation numéro 1, dans le sens où, bien sûr, en étant dans le réseau de distribution, ça offre la possibilité aussi d'une implantation ailleurs sur le territoire d'entreprises dans ces secteurs d'activité là, qui pourraient se retrouver sur le territoire de la MRC de Bellechasse ou dans d'autres territoires, différentes MRC de notre région.

1760

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Vous êtes le premier groupe, je pense, à parler explicitement de la certification internationale ISO 14 001.

1765

Est-ce que vous avez exploré l'applicabilité de cette norme-là à un projet comme Rabaska.

1770

PAR M. DANIEL DUPUIS:

Actuellement, les parties prenantes, dont Gaz Métro, sont certifiées ISO 14 001, donc il est fort probablement prévu que le promoteur va s'engager à l'être.

1775

Par contre, c'est une norme qui doit être certifiée de repasser les audits périodiquement. Nous, ce qu'on cherche à obtenir, c'est que les avantages d'une telle certification de management environnemental ait une pérennité dans le temps, de façon à garantir que tout ce qu'il est possible de faire et ce qui est induit par ce type de certification là soit conservé pendant la durée de l'exploitation du site.

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais à propos de cette question, êtes-vous familiers avec un mécanisme qui pourrait rendre obligatoire, parce qu'ISO 14 001, c'est au choix des entreprises, normalement, et ça améliore évidemment leur position en matière d'obtention de contrats, etc., etc., est-ce que vous connaissez un mécanisme qui pourrait rendre obligatoire l'obtention d'une telle certification?

1785

PAR M. DANIEL DUPUIS:

Non, malheureusement.

1790

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1795

Ce que nous faisons, c'est que nous vous faisons la recommandation, aux commissaires, de...

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

D'accord, très bien, entendu.

Votre recommandation que la Commission demande que la ville de Beaumont fasse partie du comité mixte municipalité-industrie, encore une fois, à travers quel mécanisme? La ville de Beaumont, évidemment, pourrait dire non.

1805

Donc c'est toujours une recommandation, et puis la ville pourrait choisir d'être là ou pas.

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1810

Vous remarquerez que les six (6) recommandations que nous avons faites ici ce soir s'adressent...

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Évidemment. En fait, je voulais juste m'assurer qu'il n'y a pas un mécanisme en vertu d'une certaine disposition de la loi municipale, qui pourrait effectivement être évoqué à l'appui d'une telle demande.

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1820

Monsieur Dupuis.

PAR M. DANIEL DUPUIS:

1825

Le principe même de fonctionnement des comités mixtes, c'est d'inviter les partenaires intéressés au projet. Il y a pas d'obligation envers aucun de ces partenaires-là.

Donc ce que l'on propose, c'est comme la ville de Beaumont est très près du site, et concernée par le projet, ils sont inquiets aussi par rapport au développement qui pourrait survenir suite au projet, donc en les invitant à participer au CMMI, ça va leur permettre de faire part aux autorités de la municipalité de Lévis et aux autorités concernées...

1830

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

À l'entreprise aussi.

PAR M. DANIEL DUPUIS:

C'est ça, à l'entreprise, leur faire part de leurs préoccupations.

1840

Et quand on parle d'acceptabilité sociale, ça en fait partie, c'est de faire participer les gens concernés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Ce serait une façon de la bâtir, en fait, et de la pratiquer.

PAR M. DANIEL DUPUIS:

1850

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855

Entendu.

La question d'étendre, d'améliorer la desserte gazière dans la région que vous évoquez, qui serait le destinataire d'une telle recommandation éventuelle de la part de la Commission; ce serait qui, ce serait les entreprises?

1860

En fait, la règle étant s'il y a une demande, il y a des clients, le capital et l'investissement suivent. Alors à qui on doit adresser la recommandation?

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1865

Bien, la recommandation, à notre point de vue, devrait être adressée à un des trois (3) partenaires de la société en commandite qui est Gaz Métro, qui est le distributeur ici au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870

Et vous estimez que la demande est là, et qu'il y a des clients, et que l'utilisation de gaz naturel, en fait le gaz naturel est sous-utilisé à cause de l'absence d'infrastructures; et comme il y a un approvisionnement proposé, ça pourrait être l'occasion d'étendre la desserte gazière dans la région, qui souffre une carence, en quelque sorte, pour vous.

1875

C'est ça que vous dites?

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1880 Bien en tout cas, à la connaissance que nous avons du dossier, en Chaudière-Appalaches, c'est excessivement rare les entreprises, commerces ou résidences qui peuvent utiliser le gaz naturel, de un.

1885 Et on pense qu'effectivement, une étude de marché de cette envergure-là, dans ce sens-là, pourrait être intéressante, au même titre qu'étendre Internet haute vitesse sur le territoire.

1890 Quand on ne fait qu'en parler, il y a un certain pourcentage de gens qui sont intéressés, mais lorsque le service est disponible, bien, le plaisir croît avec l'usage.

PAR LE PRÉSIDENT:

On dirait, oui, c'est vrai. D'accord.

1895 Monsieur Waaub, vous avez une question? Allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1900 Oui, je voudrais justement approfondir un peu cette question du marché potentiel du gaz naturel dans la région, donc vers Montmagny, L'Islet, où il y a des entreprises, même l'industrie relativement lourde, et aussi à l'intérieur des dix-sept (17) parcs industriels de la ville de Lévis, dont on a entendu parler.

1905 Est-ce qu'il existe déjà une desserte de gaz naturel pour ces dix-sept (17) parcs industriels là, ou est-ce qu'on a une idée, justement, de la masse critique qu'il faut avoir comme clientèle pour intéresser le destinataire de la recommandation à être à l'écoute.

PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:

1910 Vous savez, la région de la Chaudière-Appalaches est une région où il y a au-delà de mille quatre cents (1400) entreprises, il y en a des petites, des moyennes et des grandes. Et quatre cent mille (400 000) personnes, c'est quand même un bassin de population qui génère un certain intérêt.

1915 Il est évident qu'il y a des secteurs où la population, au niveau démographique, il y a une concentration plus importante que d'autres. Par contre, dans un premier temps, faire l'analyse de cette situation-là nous apparaît comme un élément qui pourrait être très pertinent dans le milieu.

1920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Laverdière, monsieur Dupuis, monsieur Lampron, monsieur Vaillancourt, la Commission vous remercie.

1925 **PAR M. RÉAL LAVERDIÈRE:**

Merci bien!

1930

**MRC DE BELLECHASSE
CLD DE LA MRC DE BELLECHASSE**

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

J'invite maintenant la MRC de Bellechasse et le CLD de la MRC de Bellechasse, monsieur Pierre-Paul Deblois et monsieur Hervé Blais.

Bonsoir messieurs.

1940

PAR M. HERVÉ BLAIS:

1945

Monsieur le Président, bonsoir, messieurs les Commissaires. Bienvenue dans la MRC de Bellechasse, et nous vous remercions d'avoir choisi notre MRC pour tenir la deuxième partie de vos audiences. Alors comme vous pouvez le voir, Bellechasse n'est pas tellement loin de la ville de Lévis.

Alors je vais me présenter, mon nom est Hervé Blais, je suis le préfet de la MRC de Bellechasse. Et je suis accompagné de...

1950

PAR M. PIERRE-PAUL DEBLOIS:

1955

Je vais me présenter, mon nom est Pierre-Paul Deblois, du CLD de Bellechasse, et président de Moules et modèles PCM, une industrie manufacturière de Bellechasse; accompagné de notre directeur général du CLD, monsieur Alain Vallières.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

1960

Alors dans un premier temps, monsieur le Président, permettez-moi de vous dire quelques mots au sujet de notre MRC.

Alors la MRC de Bellechasse existe, comme toutes les autres MRC au niveau du Québec, depuis vingt-cinq (25) ans, d'ailleurs toutes les MRC fêtent leur vingt-cinquième année d'anniversaire d'existence en 2007.

1965

C'est une MRC qui compte un peu plus de trente-quatre mille (34 000) habitants. Elle est constituée de vingt (20) municipalités et elle s'étend sur mille sept cent cinquante-neuf kilomètres carrés (1759 km²).

1970

Alors au niveau de la répartition des habitants, vous avez en annexe B de notre mémoire les vingt (20) municipalités et pour chacune des vingt (20) municipalités, le nombre d'habitants qu'elle comporte.

1975

Dans le deuxième acétate, au niveau de la situation géographique de notre MRC, alors elle est bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la MRC des Etchemins, au nord-ouest par la ville de Lévis, à l'ouest par les deux (2) MRC de Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche, et à l'est par la MRC de Montmagny.

1980

Dans l'acétate suivant, nous voyons la situation projetée du projet Rabaska, donc nous voyons que c'est très très près des limites de notre MRC, donc le projet se situe à environ cent quatre-vingt-quinze mètres (195 m) des limites de Beaumont et à peu près un point sept kilomètre (1,7 km) du périmètre urbain de Beaumont.

PAR M. PIERRE-PAUL DEBLOIS:

1985

Le CLD de Bellechasse a pour vocation de favoriser le développement économique, social et culturel de la MRC de Bellechasse. C'est un organisme dirigé par un conseil d'administration composé de treize (13) personnes, dont au moins cinq (5) élus de la MRC de Bellechasse.

1990

Le projet Rabaska, pour Bellechasse et les environs, c'est vraiment un projet d'avenir. Juste par les données qu'on voit au tableau, les retombées de huit cent quarante millions (840 M\$), un projet de huit cent quarante millions (840 M\$), création de près de cinq mille (5000) emplois personnes par année pendant la période d'implantation, et par la suite, deux mille quatre cent quarante (2440) emplois directs et deux mille cinq cents cinquante-cinq (2555) emplois indirects.

1995

2000

C'est un projet d'avenir aussi à cause de ses impacts et de ses retombées, certes pour les entrepreneurs en construction, les entreprises manufacturières et l'émergence de nouvelles entreprises dont celles en agroalimentaire. Donc tout à l'heure, les représentants du CRÉ ont très bien fait la démonstration.

2005

Je pense que dans le contexte économique, l'industrie manufacturière et autres, face à la compétition internationale, en Bellechasse, on n'a pas les moyens de se priver d'un projet comme ça.

2010

C'est un projet d'avenir aussi parce que ça va, avec les impacts et les retombées, favoriser une plus grande accessibilité à la disponibilité du gaz naturel.

2015

Tout à l'heure, on a parlé d'une desserte, le réseau devrait se rendre du port méthanier à Saint-Nicolas, et va passer par la municipalité de Pintendre, qui est en ligne directe de la route 277 qui conduit dans la région entre autres de Saint-Henri, Saint-Anselme, Sainte-Claire, des régions industrielles très développées.

2020

À Sainte-Claire, c'est deux mille (2000) emplois, seulement pour une petite municipalité, quand même. Et vous avez aussi la route, j'ai peut-être pas le bon numéro, 279 qui mène à Saint-Damien, aussi qui est encore une autre région très industrielle.

Ça va favoriser aussi une plus grande, en tout cas, faire que les industries de la région vont devenir plus compétitives par rapport au marché international, en abaissant leur coût d'énergie, entre autres on parle de l'ordre de cinq pour cent (5 %) en moins.

2025

Un projet d'avenir aussi pour l'impact et les retombées économiques annuelles de deux (2 M\$) à quatre point cinq millions (4,5 M\$) pour les entreprises de la région de Québec, Chaudière-Appalaches, et pas uniquement manufacturières, mais toutes les industries de services entre autres.

2030

L'acétate ci-joint parle encore de la desserte du gaz naturel, qui a été tout à l'heure très bien défendue.

2035

Considérant que, bon, on n'est pas des spécialistes pour parler de sécurité comme d'autres personnes ont très bien fait, on vous laisse, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, dans vos organismes, cette responsabilité-là.

2040

Cependant dans l'éventualité d'une recommandation favorable du projet Rabaska, nos organisations ont des demandes à faire au BAPE, celle entre autres considérant les demandes proposées dans les différentes ententes éventuelles avec la Ville de Lévis, et considérant la proximité de Beaumont et de la région de Bellechasse au site, que la région de Bellechasse bénéficie au minimum des mêmes avantages et des mêmes compensations.

Entre autres, on demande au BAPE de mettre, dans les recommandations, que le territoire de Bellechasse soit desservi, pour accroître sa compétitivité, pour que les entreprises soient desservies en gaz naturel.

2045 **PAR M. HERVÉ BLAIS:**

Alors messieurs les Commissaires, nous savons tous qu'en octobre 2006, il y a eu une convention de signée entre la Ville de Lévis et la Société en commandite Rabaska concernant certaines mesures compensatoires, et ces mesures compensatoires là s'adressaient, c'est-à-dire couvraient les résidents dans un rayon de un point cinq kilomètre (1,5 km).

2050

Alors on sait que le projet est situé juste à la limite de Beaumont, alors nous demandons aux commissaires de recommander au promoteur que les avantages consentis aux citoyens de Lévis doivent également s'appliquer aux citoyens de Bellechasse et de Beaumont.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

Toujours dans le rayon?

2060 **PAR M. HERVÉ BLAIS:**

Dans un rayon de un point cinq kilomètre (1,5 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

2065

D'accord.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

Nous demandons également – alors on sait qu'il va y avoir un plan de mesures d'urgence qui devra être établi par la Ville de Lévis et le promoteur Rabaska. Alors toujours dans cette optique-là, nous demandons aux commissaires de recommander qu'il y ait la nomination d'une personne du territoire de la MRC de Bellechasse qui devrait siéger au comité mixte municipalité-industrie.

2075

PAR LE PRÉSIDENT:

Et que cette personne soit déléguée par la MRC?

2080 **PAR M. HERVÉ BLAIS:**

Que cette personne-là soit déléguée par la MRC.

2085

On sait également que depuis 2001, il y a eu la Loi sur la sécurité incendie et que toutes les MRC ont dû se doter d'un schéma de couverture de risque en matière incendie. Alors dans cette optique-là, on demande aux commissaires de recommander au promoteur qu'il y ait une

compensation financière à la municipalité de Beaumont, si jamais il y avait des équipements supplémentaires qui devaient être acquis par son service incendie.

2090 Alors on sait que dans le schéma de couverture de risque, il y a des ententes, chaque municipalité doit venir en aide à une autre municipalité advenant le cas où il y a un incendie dans une catégorie de risque moyen ou élevé, alors à ce moment-là, si jamais la municipalité de Beaumont devait intervenir sur le site de Rabaska et qu'elle laissait à découvert ses citoyens, à ce moment-là c'est d'autres municipalités qui doivent intervenir, donc si la
2095 municipalité de Beaumont devait acquérir d'autres équipements, on demande qu'elle puisse avoir de l'aide.

Si le projet se réalise, il doit y avoir un comité de liaison ou appelons-le comité de vigilance qui devra être mis en place. Alors nous demandons aux commissaires de
2100 recommander au promoteur qu'il y ait la nomination d'une personne, un représentant de la municipalité de Beaumont au sein de ce comité de vigilance.

PAR M. PIERRE-PAUL DEBLOIS:

2105 Au niveau des retombées économiques, considérant que la région de Bellechasse est une pépinière d'industries manufacturières pouvant très bien répondre à plusieurs besoins du projet Rabaska, on demande que les politiques favorisent les entreprises de Bellechasse et de Chaudière-Appalaches, en plus de celles de Lévis, considérant, tout à l'heure comme on a dit, la proximité, entre cent quatre-vingt-quinze (195 m) et trois cents mètres (300 m) seulement de
2110 l'implantation du projet.

Considérant les embauches de l'équivalent de presque cinq mille (5000) personnes, pendant l'implantation, par année de la construction et deux cent quatre-vingt-huit (288) personnes par année pendant l'exploitation;

2115 Considérant que le projet favorise une baisse du prix du gaz naturel d'environ cinq pour cent (5 %), ce qui sera un bénéfice pour nos entreprises;

Considérant que l'implantation du port méthanier devrait favoriser la desserte du territoire de la MRC de Bellechasse;

2120

Considérant que l'étude d'impact et de risques environnementaux a été réalisée par le promoteur;

2125 Le conseil d'administration du CLD de la MRC de Bellechasse et le Conseil des maires de la MRC de Bellechasse appuient unanimement le projet Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130 Vous avez fini, monsieur Blais, la présentation?

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2135 C'est terminé, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

2140 Monsieur Paré, vous avez des questions.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2145 Oui. Je note donc la position que vous avez adoptée, que vous avez adoptée de façon unanime.

2150 Si on regarde la carte de Bellechasse, elle borde le fleuve Saint-Laurent, un rivage donc qui occupe trois (3) municipalités, Beaumont, Saint-Michel et Saint-Vallier. Dans ma question, j'exclurai Beaumont, pour des raisons évidentes.

Si le site d'un terminal méthanier ne devait pas être à Lévis mais éventuellement à Saint-Michel ou à Saint-Vallier, votre position serait-elle la même.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2155 La position de la MRC de Bellechasse, présentement, on est favorable à l'implantation d'un terminal méthanier.

2160 Depuis plusieurs années, on a des pourparlers avec Gaz Métro pour pouvoir être desservis en gaz naturel, mes prédécesseurs de la CRÉ en ont parlé un petit peu tout à l'heure. On a eu des pourparlers avec Gaz Métro, oui, et pour monter le gaz naturel, pour amener le service de gaz naturel dans notre MRC, le projet était évalué à quatorze millions (14 M\$), et de ce quatorze millions-là (14 M\$), il y avait un peu plus que neuf millions (9 M\$) qui devaient être l'apport du milieu.

2165 Donc on a plusieurs industries, que ce soit à partir de Saint-Henri, ici, Saint-Henri, Saint-Anselme, Sainte-Claire, le projet après ça, il allait à Saint-Lazare où il desservait le CLSC, le CLD, MRC, et après ça on le rendait jusqu'à Saint-Damien où il y a encore là un parc industriel et plusieurs industries.

2170

Donc pour nous, la desserte en gaz naturel, elle est importante. Alors présentement, le projet, il est situé à Lévis...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2175

Mais s'il avait été à Saint-Vallier ou à Saint-Michel.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2180

Notre position serait la même.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

2185

Merci.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2190

Notre position serait la même, parce qu'il faut dire qu'à notre réunion du Conseil des maires de novembre 2006, la réunion du 22 novembre, la position a été unanime. Alors tous les maires qui se sont prononcés ont été en faveur de l'implantation du port méthanier.

PAR M. PIERRE-PAUL DEBLOIS:

2195

Je parle au niveau du conseil d'administration du CLD, dès le début, le conseil d'administration s'est montré favorable au projet Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

On doit comprendre que les maires présents, donc on doit comprendre que la municipalité de Beaumont n'avait pas de représentant.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2205

Je vais vous expliquer. Alors quand nous sommes arrivés au point de se prononcer sur la pertinence d'avoir un port méthanier, le maire de Beaumont s'est retiré de la table, il n'a pas participé à la discussion, il n'a pas participé au vote.

2210

Or, dans le Code municipal, c'est bien dit que quelqu'un qui se retire, la décision, elle est prise par les autres membres qui restent à la table, et si tous ceux qui sont autour de la table sont unanimes, ça devient à ce moment-là une décision unanime.

C'est ce qui s'est passé à la MRC de Bellechasse le 22 de novembre, le maire de Beaumont s'est retiré. Donc les dix-neuf (19) autres maires se sont prononcés unanimement en faveur.

2215

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Et monsieur le maire de Beaumont avait le choix de rester et de voter contre.

2220

PAR M. HERVÉ BLAIS:

Le maire de Beaumont avait le choix de rester à la table...

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Et de voter contre.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2230

... ou de se retirer, il avait le choix de rester et de voter contre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il a choisi de ne pas y rester.

2235

PAR M. HERVÉ BLAIS:

Il a choisi, il a invoqué la raison suivante, c'est qu'il était en conflit d'intérêts, possiblement en conflit d'intérêts. Donc il s'est retiré, il n'a pas participé aux discussions, il n'a pas participé au vote non plus.

2240

PAR LE PRÉSIDENT:

Un conflit d'intérêts en quel sens?

2245

PAR M. HERVÉ BLAIS:

Disons que, en tout cas, il s'était déjà prononcé.

2250

PAR LE PRÉSIDENT:

On adressera la question au besoin.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2255

Il s'était déjà prononcé contre.

Et j'aimerais porter à votre attention, messieurs les commissaires, la résolution suivante.

2260

C'est qu'en 1998, la MRC de Desjardins devait réviser son schéma d'aménagement, et dans la révision de son schéma d'aménagement, à l'endroit où Rabaska projette de s'implanter, il était prévu une zone industrialo-portuaire, et on a, à ce moment-là, on a demandé à la Municipalité de Beaumont de se prononcer par rapport à ce changement de zone, et j'ai une résolution ici, comme de quoi le conseil municipal s'est prononcé de façon unanime pour l'implantation d'une zone industrialo-portuaire. C'est une résolution du 15 avril 1998.

2265

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, et vous allez nous déposer une copie.

2270

PAR M. HERVÉ BLAIS:

On peut vous la déposer.

2275

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc juste pour comprendre clairement, alors que la Municipalité de Beaumont avait une position adoptée par son conseil municipal contre le projet, le maire a choisi de ne pas refléter cette décision lors de la réunion de votre conseil de la MRC.

2280

PAR M. HERVÉ BLAIS:

Vous avez très bien compris, monsieur le Président.

2285

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

2290

Dernière question. Ce que vous demandez en termes de compensation financière, vous demandez exactement la même chose, les mêmes termes, mêmes modalités, mêmes montants qui a été négocié avec la Ville de Lévis...

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2295

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 ... qu'ils soient exactement copiés en faveur de la MRC de Bellechasse. C'est ça que vous demandez?

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2305 C'est ça. Vous comprendrez qu'en tant que préfet de la MRC, je me dois d'agir en bon père de famille.

2310 Alors même si la Municipalité de Beaumont s'est prononcée contre, étant donné que le projet Rabaska est situé très près de la municipalité de Beaumont, et étant donné qu'il y a une convention de signée avec la Ville de Lévis qui prévoit que dans un rayon de un point cinq kilomètre (1,5 km), il pourra y avoir compensation par rapport soit à la perte de valeur des bâtisses ou soit à l'augmentation des primes d'assurance, alors étant donné qu'il y a une partie de la municipalité de Beaumont qui est située à l'intérieur de ce un point cinq kilomètre (1,5 km) là, bien, on demande qu'en toute équité, les citoyens de Beaumont soient traités sur le même pied que les citoyens de Lévis.

2315

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 On doit comprendre que les différences entre la position de la MRC et la position de la Municipalité de Beaumont envers le projet n'ont pas porté ombrage à votre dynamique de relations collégiales et fraternelles.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2325 Non, non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on doit comprendre, très bien.

2330 Oui, monsieur Waaub, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2335 Oui, à votre connaissance, existe-t-il une zone à potentiel industrialo-portuaire dans les municipalités de Saint-Michel et Saint-Vallier, actuellement.

PAR M. HERVÉ BLAIS:

2340 À ma connaissance, présentement, non, il y en a pas. Mais je vous dis ça sous toutes réserves. Mais à ma connaissance, il y en a pas, présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Merci beaucoup, monsieur Blais, messieurs, très apprécié.

HUMIJET

2350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite Humijet, monsieur Denis Bouchard.

2355 Alors monsieur Bouchard, bienvenue, bonsoir.

PAR M. DENIS BOUCHARD:

2360 Bonsoir messieurs les Commissaires, monsieur le Président. Je me présente, Denis Bouchard, vice-président d'une PME de haute technologie, technologie verte, qui s'appelle Les systèmes d'humidification Humijet.

2365 J'étais tout heureux, tout à l'heure, de voir les gens de la MRC et CLD de Bellechasse, c'est l'origine de mes ancêtres, de mes grands-parents, Saint-Charles, cette région-là, d'être en faveur pour le projet.

2370 Alors nous autres, on est une PME qui est installée à Lévis, dans l'arrondissement de Saint-Nicolas depuis huit (8) ans. On œuvre dans le domaine de la mécanique du bâtiment et on fabrique des systèmes d'humidification haute pression et de traitement d'eau pour la clientèle commerciale, industrielle et institutionnelle.

On a développé une technologie verte il y a huit (8) ans, on a comme clients des gens comme Centre de tri Postes Canada, l'hôpital de Rimouski, quelques hôpitaux en Ontario.

2375 Présentement, aujourd'hui on compte au-dessus de quinze (15) employés et on contribue dans l'essor économique de la région, notamment par le développement de nouvelles technologies d'humidification, et par le traitement d'eau par osmose inverse.

La compagnie a été fondée par mon frère, qui est président, formation en génie mécanique, en 98. Ils ont développé un système d'humidification par atomisation haute

2380 pression de grande précision. À l'origine l'équipe d'ingénieurs cherchait une solution rationnelle et efficace pour humidifier des bâtisses.

2385 Nous avons été le premier manufacturier au Canada à combiner trois (3) technologies sur une même plate-forme: le traitement d'eau, le système d'humidification par atomisation et son contrôle dédié.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 S'il vous plaît, un peu de silence dans la salle! Excusez-moi, monsieur Bouchard, pour m'assurer que tout le monde entende, écoute bien.

PAR M. DENIS BOUCHARD:

2395 Oui. Je suis pas habitué de parler en public comme ça, on va s'habituer.

Ainsi, nos clients trouvent sous le même toit des solutions clé en main qui correspondent parfaitement à leurs besoins.

2400 Sensible au développement durable et à la protection de l'environnement, notre entreprise a déjà décidé de poser des gestes concrets, tels des systèmes d'humidification haute pression non énergivores, contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre.

2405 On est en train de travailler étroitement avec des gens du gouvernement fédéral pour essayer d'identifier de quelle façon on pourrait introduire notre technologie pour les édifices du gouvernement fédéral, où elle pourrait contribuer énormément au niveau d'économie d'énergie et diminuer la consommation de gaz à effet de serre.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe)

2410 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième picot)**

Qui a déjà été mentionné auparavant.

2415 Pour nous, on engage des techniciens du cégep, on va probablement essayer de travailler à être plus étroitement au niveau du développement technologique et ces choses-là, avec le campus.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, troisième picot)

2420 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du troisième paragraphe)**

2425 Toutes ces bâtisses-là, toutes ces agences-là, tous ces endroits-là, c'est des endroits pour nous, qui offrent un potentiel pour nous, au niveau de l'humidification. On est une PME qui se bat beaucoup contre des multinationales qui vendent des chaudières à vapeur qui contribuent énormément au niveau des gaz à effet de serre.

On est un petit, je dirais, organisme, une PME, mais qui se bat énormément depuis huit (8) ans, et puis on commence à se faire reconnaître davantage.

2430 On a des édifices de trente (30) étages à Montréal, on vient d'avoir un hôpital à Toronto. Mais on appuie tout ce qui est très bon pour l'environnement et qui contribue à la diminution des gaz à effet de serre. C'est un peu comme une religion, chez nous.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, quatrième paragraphe)

2435

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 4)

2440 Notre main-d'œuvre de qualité, nos entrepreneurs chevronnés, on a plusieurs entreprises des environs, ici à Saint-Nicolas, qu'il va probablement y avoir des retombées pour eux autres, que ce soit dans le transport, que ce soit dans la charpente d'acier, que ce soit dans les métaux ouvrés, des gens avec qui on a d'étroites collaborations sont aussi favorables à ce projet-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5)

2445

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 C'est nous qui vous remercions, monsieur Bouchard.

2455 Une question. Vous dites carrément que l'implantation du projet deviendrait un instrument de développement durable, des assises de développement durable dans la région et pour le Québec.

Un élément important, côté émission des gaz dits à effet de serre, la notion de la conversion du mazout et des combustibles à plus haute teneur carbonique vers le gaz naturel, c'est un élément important dans la justification environnementale du projet. Les opposants du projet mette un bémol ou tentent de mettre un bémol là-dessus.

2460

Alors je vous pose la question en tant qu'industriel responsable d'une entreprise...

PAR M. DENIS BOUCHARD:

2465 Une petite industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470 Une petite industrie, c'est très bien.

Connaissez-vous des entreprises qui utilisent actuellement des combustibles plus lourds en carbone, comme mazout, etc., et qui pourraient effectivement bénéficier de l'offre plus grande et plus stable qu'on présume que le projet représenterait en termes d'approvisionnement en gaz naturel.

2475

PAR M. DENIS BOUCHARD:

2480 Ça, c'est une excellente question. Je me sens pas nécessairement compétent, mais je pourrais donner un exemple, peut-être, je le sais pas, comme l'Université Laval où ils utilisent énormément, je sais pas si c'est du gaz ou du mazout, il y a plusieurs hôpitaux aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Des institutions.

PAR M. DENIS BOUCHARD:

Oui, des institutions, absolument.

2490 Et puis on aurait avantage d'utiliser – d'ailleurs chez nous, on a les Serres Demers qui utilisent le gaz naturel, et puis nous autres, on a converti du mazout au gaz naturel, chez nous aussi, dans notre PME, sur la route Olivier, à Saint-Nicolas.

2495 Alors une des raisons qu'il y a une implantation d'investissements, je sais pas, c'est de l'ordre de treize (13 M\$) ou dix-huit millions (18 M\$), mais ils prévoient encore un agrandissement, c'est dû au fait qu'ils ont pu avoir accès au gaz naturel, à moindre frais.

Alors je trouve que ça peut contribuer directement au nouveau développement.

2500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

La Commission vous remercie, monsieur Bouchard.

2505

PAR M. DENIS BOUCHARD:

Ça m'a fait bien plaisir, merci de votre attention

2510

DENIS LATRÉMOUILLE

PAR LE PRÉSIDENT:

2515

Monsieur Denis Latrémouille, s'il vous plaît; monsieur Denis Latrémouille est avec nous?
Oui.

2520

Bonsoir monsieur Latrémouille. Vous nous avez présenté un mémoire très substantiel, qu'on a lu, alors on vous écoute.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2525

Monsieur le Président, moi, j'ai de la haute technologie moi aussi, ça va prendre quelques instants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530

C'est très bien.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2535

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs.

À titre d'ex-directeur de la flotte de la Garde côtière et ex-directeur de la Sécurité maritime, mon mémoire porte donc sur la sécurité maritime et s'intitule "Les dangers d'un méthanier dans la traverse nord du Saint-Laurent".

2540

Vu que mon mémoire est volumineux, je me limite à quelques chapitres ce soir, et pour faciliter ma présentation, je vais avoir recours à quelques acétates. J'ai mon épouse ici pour m'assister.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545

Pour les fins de l'audience, dans le mémoire, il y a une dédicace à madame Latrémouille, la Commission en a bien pris note.

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2550 C'était presque un divorce, monsieur le Président; parce que moi, à titre technique, elle m'a aidé beaucoup.

2555 Donc monsieur le Président – l'acétate numéro 1 s'il vous plaît – donc monsieur le Président, j'ai regardé de long en large l'étude de risques de DNV, et aussi j'ai regardé beaucoup d'autres études, comme on le voit à l'écran.

2560 Et toutes les études et les expertises s'entendent, donc tout converge pour dire que les facteurs de risques surtout qu'on a, c'est dans les eaux navigables restreintes. C'est-à-dire que dans les eaux navigables restreintes, s'il y a une défaillance mécanique, il y a une erreur humaine, et aussi la dimension des gros navires, surtout lors de changement de course, c'est des risques additionnels.

2565 La largeur et la profondeur du chenal limitées, dans des eaux artificielles telles que de la traverse nord, des navires étrangers, parce que le rapport du BST de 2005 nous dit qu'il y a eu une augmentation dans la région des Laurentides de cinquante-six pour cent (56 %) due aux navires étrangers, vous allez voir dans mon mémoire toutes les justifications, et aussi la saison hivernale, parce que le parcours de Escoumins à venir jusqu'à Québec, durant l'hiver, se fait à soixante-dix pour cent (70 %) la nuit et aussi, les bouées lumineuses qu'on a durant l'été, on les enlève, et on a des bouées d'hiver, ça fait que les bouées, en majorité du temps, sont sous la glace durant l'hiver. Donc pour ce qui est des navires et les capteurs radars, c'est plus difficile lorsque les bouées sont sous la glace, donc ça augmente le risque.

2575 J'irais à l'acétate numéro 2, s'il vous plaît. Malheureusement, c'est peut-être pas trop clair, l'acétate numéro 2, monsieur le Président, se divise en deux (2) parties. En fait, c'est que je tiens ça d'une étude de risques sur le double pilotage qui est effectué pour Transports Canada et qui met, en fait, ils ont fait une étude spatiale et on peut retrouver les accidents et les incidents du tronçon des Escoumins à aller virer jusqu'à Québec.

2580 Si on remarque, dans la partie "Accidents", on peut retrouver une concentration d'accidents dans le tronçon Escoumins-Québec surtout dans le tronçon de la traverse nord, ici, le tronçon de la traverse nord.

2585 Voyez-vous, on peut voir que sur 90 à 2003, ça représente environ un accident par deux (2) ans.

2590 Aussi, si on va aux incidents, je vais faire la différence, les incidences, en fait, c'est une défaillance technique ou une situation très rapprochée de deux (2) navires, qui pourrait avoir comme cause un échouement ou une collision. Donc si on regarde, en plus de tous les accidents, on peut voir que le tronçon de la traverse nord, le long de l'île d'Orléans, combien il y a eu de défaillances techniques et aussi de situations très rapprochées.

Donc en conclusion, le chenal de la traverse du nord est vraiment un endroit propice aux accidents de navires.

2595 Ça fait que ça, ça m'amène à l'échouement d'un méthanier dans la traverse nord. Donc l'échouement, on va prendre tout simplement un échouement, un scénario qui est pas alarmiste, un échouement, une situation courante. C'est qu'on a le méthanier qui est en montant, à une vitesse de dix (10) à douze (12) nœuds, dans la traverse nord, puis il y a une défaillance technique ou une erreur humaine lorsqu'il y a un changement de course.

2600 Les pilotes n'ont que quelques secondes de réaction. Donc le navire prend une embardée, le méthanier s'échoue, et bris de la coque extérieure. En fait, c'est au contact avec le sol, on peut déformer quelques "plates" et l'envahissement des réservoirs, de un (1) ou de deux (2) réservoirs de double fond, ou le réservoir de côté.

2605 La cargaison de GNL intacte; je dis bien, la cargaison de GNL intacte. Donc ce qui se produit, c'est qu'on a eu un alourdissement du méthanier parce qu'il y a eu un envahissement de plusieurs tonnes d'eau dans les fonds du navire.

2610 Donc maintenant, il va falloir renflouer le méthanier. Mais avant, il faut que je dise que le remorqueur d'escorte, tel que proposé par monsieur Kelly, n'empêchera pas le méthanier de s'échouer.

2615 Parce que si on regarde, un exemple, dans l'accident du Alcor, c'est un navire qui s'est échoué justement dans la traverse nord, si on peut lire dans le rapport d'enquête du BST, du Bureau de la sécurité des transports, que le gouvernail ou l'appareil à gouverner a arrêté de fonctionner entre quinze (15) et vingt (20) secondes.

2620 Et puis si on regarde que la vitesse du méthanier a dix (10) nœuds, ça représente à peu près cinq mètres-seconde (5 m/s), et si le méthanier navigue dans le centre du chenal, il reste seulement cent vingt-cinq mètres (125 m) entre le côté du chenal et le méthanier.

2625 Donc pour ce qui est du pilote, le temps de communiquer au remorqueur, s'il y a quelque chose qui arrive, une défaillance ou une erreur humaine, il faut que le pilote du méthanier communique avec le pilote du remorqueur pour lui dire qu'il fait une manœuvre, un exemple, une manœuvre de renverse, parce que le méthanier peut pas faire une manœuvre de renverse sans aviser le remorqueur.

2630 Donc le temps que ces communications-là se fassent, parce que les pilotes sont déjà occupés à faire la navigation normale, c'est que le méthanier est déjà échoué.

Aussi, dans mon mémoire, on peut retrouver, j'ai mis des exemples d'accidents qui sont arrivés avec des remorqueurs, et j'ai pris soin de mettre seulement que ceux-là où le remorqueur était attaché après le navire. Parce qu'il y en a d'autres, aussi, que les

2635 remorqueurs sont pas attachés après le navire, mais j'ai pris soin d'en retenir trois (3), je crois, que le remorqueur était attaché.

Donc renflouer le méthanier ne sera peut-être pas aussi facile que le prétend monsieur Kelly. D'après les experts, il est plus difficile de renflouer un double coque qu'un simple coque.

2640 De toute façon, pour renflouer le méthanier, dans les conditions qu'on parlait tantôt, on va être obligatoirement obligé de l'alléger, c'est-à-dire il va falloir enlever une certaine quantité de GNL, de cargo, de cargaison, pour pouvoir l'alléger.

2645 Naturellement, on va commencer par enlever le carburant, l'eau fraîche, tout ce qui est pas nécessaire, pour enlever seulement la quantité de GNL nécessaire pour reflotter le navire.

Donc il y a deux (2) façons, en fait, d'alléger le navire. Une, c'est de faire un transbordement de navire-navire, c'est-à-dire de méthanier à un autre méthanier.

2650 Je peux avoir l'acétate numéro 3, s'il vous plaît! Donc il est reconnu que le transbordement de la cargaison de navire à un autre navire est une opération complexe, surtout dans la traverse nord.

2655 Il faut tenir compte des conditions climatiques, l'accessibilité au navire échoué, comment il y a d'eau alentour du navire, les risques associés au transbordement, les immenses défenses à installer entre les navires pour empêcher que les navires se frappent ensemble lors du mouvement des marées ou du vent. L'armada de remorqueurs nécessaires à stabiliser le méthanier. La taille imposante d'un méthanier en relation avec les dimensions du chenal. Le contrôle du trafic maritime. Les mesures de sécurité exceptionnelles dues à sa cargaison
2660 dangereuse. Et, naturellement, les marées, le courant, la glace, le cas échéant.

Je conclus qu'à toute évidence, il sera pratiquement impossible de faire un transbordement de navire à navire, et que le propriétaire n'aura d'autre choix que d'alléger le méthanier par un rejet contrôlé à la mer.

2665 Monsieur Kelly nous a montré un exemple, dans le golfe du Mexique, et c'est très bien. Mais dans la traverse nord, c'est une autre histoire.

2670 Donc rejet contrôlé, c'est le deuxième moyen que je disais pour pouvoir alléger le navire. Donc pour ce faire, on doit rejeter une quantité, une partie de la cargaison de GNL à l'eau.

2675 Naturellement, c'est une opération extrêmement délicate, et le GNL, comme vous savez beaucoup mieux que moi, il s'évapore, il est inflammable et il dérive avec le vent, ça fait que je vous laisse ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un beau cadeau, quoi!

2680

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Je risque moins de faire d'erreur de même!

2685

Donc on a besoin d'une évaluation de risques extrêmement pointue. Bien que monsieur Kelly nous dise que c'est une option envisageable, pourquoi ne fait-elle pas partie de l'analyse de risques. À quoi sert l'analyse de risques, si on l'a pas mis dedans.

2690

Ce que je viens de parler là, c'est pas un scénario des plus défavorables, c'est un scénario tout simplement plausible. Pourquoi pas l'avoir mis dans l'étude d'impact.

2695

Je fais une hypothèse! Le promoteur refuse de dévoiler ses plans d'urgence, c'est peut-être parce qu'il devrait rendre publiques les mesures d'urgence à prendre en cas d'un rejet contrôlé à la mer.

Je crois aussi que c'est un sujet que le promoteur essaie d'éviter le plus possible, pour pas alerter l'opinion publique, les politiciens, les médias, avant que son projet soit approuvé par le BAPE. Je dis, c'est une hypothèse.

2700

Donc je demande à la Commission de porter une attention particulière à cette option de rejet contrôlé à la mer.

2705

Et finalement, le dernier point pour ce soir, c'est le tronçon numéro 4, c'est-à-dire de la sortie de la traverse du nord à venir jusqu'à la jetée. Il est reconnu que lorsqu'on a plusieurs activités en cours en même temps, dans un secteur donné, il risque d'y avoir une confusion d'accidents.

2710

J'aimerais, avant qu'on mette l'acétate numéro 4, peut-être mettre celle-là qui est à part, s'il vous plaît; c'est pas tellement clair, monsieur le Président, je m'excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais avec vos clarifications, ça va assez bien.

2715

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

Comme on peut voir, voyez-vous, juste là, c'est l'entrée du Saguenay, et beaucoup d'activités, on peut voir un regroupement d'accidents et d'incidents. Si on regarde où il y a un port, la même chose là.

2720 Si on regarde dans le port de Québec, naturellement, les navires ont plus de chance dans les manœuvres d'avoir des accidents ou de s'accrocher ou de venir en situation rapprochée.

2725 Maintenant, je vais aller à l'acétate numéro 4, le dernier, pour juste vous donner une idée des activités qui se produisent dans le secteur, dans ce secteur-là c'est-à-dire. Donc dans le même secteur, en même temps, il y a la prise en charge du méthanier par les remorqueurs; il y a aussi les navires descendants qui sont en attente en amont de la traverse nord, en attendant que le méthanier puisse sortir de là. Il y a les navires suivant le méthanier, qu'ils vont attendre que le méthanier quitte pour pouvoir dépasser.

2730 Il y a la manœuvre de cent quatre-vingts degrés (180°) pour que le méthanier puisse s'accoster, l'étrave, le nez vers la mer. Il y a le changement de pilote des navires descendants qui vient juste de s'effectuer à Québec. Donc le pilote, il vient juste d'embarquer à Québec, c'est un nouveau navire qu'il a pas vu, il a pas eu le temps de s'habituer à la manœuvre. Les navires, les moteurs ont tourné au ralenti pendant un bout de temps, et quand on a des problèmes, c'est toujours lorsqu'on remet les machines en marche rapide.

2735 Il y a des changements de pilote des navires montants. Les pilotes, ils ont tout de même dix-douze (10-12) heures dans le corps, et puis ils quittent le navire. Il y a la prise en charge du méthanier par le pilote lamaneur.

2740 Il y a les excursions de petits navires passagers qui se font dans le coin, et aussi, il y a des activités de navigation.

2745 DNV vient à la conclusion que la probabilité d'accident la plus basse de tout le secteur, à partir du détroit de Cabot à venir jusqu'à Québec, c'est dans ce secteur du tronçon numéro 4, qui est vingt et un mille quatre cents (21 400) années, période de retour. Je peux pas recevoir ça, monsieur le Président, parce que dans le détroit de Cabot à aller aux Escoumins, c'est en eau ouverte, et c'est à mille dix-sept (1017) années de retour d'accident.

2750 Donc ça veut dire que dans un secteur achalandé comme le tronçon numéro 4, on est vingt et un mille (21 000) fois moins de chance d'avoir des accidents que dans le tronçon numéro 1, qui est du détroit de Cabot à venir aux Escoumins. Je peux pas supporter ça, en fait les chiffres, que je veux dire!

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui, on a compris.

2760 **PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:**

Bien que j'aie confiance aux méthaniers proposés par Rabaska, il reste que c'est des navires d'une nouvelle génération.

2765 Vous allez voir dans mon mémoire qu'il y a un communiqué de American Board of Shipping, la société de classification, qui dit que les nouveaux navires, dont ceux-là de la grosseur de Rabaska, vont être des navires de nouvelle génération, c'est-à-dire qu'ils ont diminué le nombre de réservoirs pour pouvoir avoir une économie d'échelle lorsqu'on transporte le GNL.

2770 Donc moi, je dis que ces navires-là, c'est probablement des bons navires après X années d'opération, mais c'est des navires qui n'existent pas. Comment on peut dire qu'ils sont bons, ces navires-là! C'est un peu comme prendre les statistiques d'un Boeing 747 pour justifier un Airbus 380.

2775 Donc je calcule que ces navires-là sont faits pour transporter de grandes cargaisons de GNL d'un continent à un autre, mais c'est pas nécessairement des bons navires ou des navires appropriés, ce serait plus juste de dire des navires appropriés, pour se promener dans les eaux restreintes, surtout quand il y a une partie de l'année que les eaux sont encombrées de glace.

2780 Donc je me demande si la région des Laurentides n'est pas considérée comme un laboratoire expérimental pour les partenaires de Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France, en tenant compte que c'est la première au monde qu'un terminal méthanier va être à l'intérieur des eaux encombrées de glace. On va avoir des méthaniers d'une nouvelle génération, qui ont pas fait leurs preuves encore. Et aussi, on risque d'avoir un rejet à la mer. Ça fait que je suis pas à l'aise du tout avec ça, monsieur le Président.

Ça termine ma présentation.

2790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2795 Madame Latrémouille, monsieur Latrémouille, on vous remercie. La Commission apprécie particulièrement le fait que vous avez fait tout ce travail en tant que citoyen, on comprend l'investissement à la fois intellectuel et temporel que vous avez mis là-dedans, vous deux (2).

2800 Et vous le faites avec beaucoup de retenue, sans alarmisme. Vous soulignez des choses en reconnaissant la valeur dans l'offre proposée par le projet à l'étude. Alors il y a beaucoup de qualités dans votre approche et évidemment, la Commission prend l'engagement de faire le suivi nécessaire en matière de rejet contrôlé, les écarts entre votre jugement et expertise par rapport aux conclusions de Veritas en matière de période de retour, on en tiendra compte certainement.

2805 Le seul petit point que j'aimerais partager avec vous, et c'est évident qu'une première génération d'une embarcation comme ça, comme modèle d'avion, etc., il y a fort à parier qu'il y a un "debugging", comme on dit, à faire, avant la mise en route définitive, et s'il y a des questions qui s'imposent, on va certainement les poser.

2810 Mais je reviens toujours à l'idée que j'ai partagée avec les représentants de Rabat-joie qu'on présume, et c'est une présomption tout à fait raisonnable, que les investisseurs et le projet sont réputés compétents en matière de gestion d'un investissement de cet ordre-là, on parle de deux cent soixante millions (260 M\$) sans tenir compte de la valeur marchande de la cargaison.

2815 Mais on prend note de tout ça. Alors c'est très apprécié, votre effort, questions précises, et on va faire le suivi nécessaire.

Ce serait de mon devoir quand même, étant donné que vous avez une collaboratrice hors pair dans la présentation, j'aimerais partager vos remerciements avec la salle:

2820 "Je tiens à remercier chaleureusement ma femme Flo qui a été ma collaboratrice de tous les instants dans la rédaction de ce mémoire. Elle a contribué tant au niveau de la vulgarisation du texte que de l'organisation de la matière et de la transcription. Son support ainsi que ses commentaires nuancés et judicieux m'ont été d'une aide précieuse. Sans elle, ce projet n'aurait pas été possible."

2825 Alors voilà! Cette fois-ci, c'est permis!

PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:

2830 Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835 Merci monsieur Latrémouille, madame, merci beaucoup.

QUÉBEC SOLIDAIRE

2840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite Québec solidaire, s'il vous plaît.

2845 Mesdames, bonsoir. Alors laquelle est madame Valérie Guilloteau.

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

Bonsoir.

2850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, on vous écoute.

PAR Mme FRANÇOISE DAVID:

2855

En fait, c'est moi qui vais commencer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860

Avec plaisir, madame David.

PAR Mme FRANÇOISE DAVID:

2865

Mon nom est Françoise David, je suis porte-parole nationale pour Québec solidaire, qui est un parti politique qui va avoir un an en fin de semaine. Je suis donc accompagnée de Valérie Guilloteau qui est depuis ce soir candidate de Québec solidaire dans la circonscription de Lévis, et je suis accompagnée aussi par Dominique Bernier, résidente de la circonscription de Lotbinière et responsable nationale de notre commission thématique sur l'environnement et l'énergie.

2870

J'aimerais d'abord dire que Québec solidaire s'est déjà prononcé, et ce depuis plusieurs mois, contre le projet Rabaska, non pas que nous sommes contre le développement économique, mais les valeurs de Québec solidaire écologistes pour la justice sociale l'amènent à concevoir que le développement économique doit aller dans le sens d'un développement durable.

2875

Et nous avons aussi, le printemps dernier, critiqué vigoureusement la Politique énergétique du gouvernement Charest, c'est aussi à ce titre-là que nous intervenons ce soir, parce que nous croyons qu'une véritable politique énergétique pour le Québec doit commencer par l'économie d'énergie, doit commencer par l'efficacité énergétique.

2880

Nous appuyons donc, Québec solidaire national, un mémoire qui, pour l'essentiel, a été rédigé par mes deux (2) collègues, donc des personnes qui représentent à la fois la circonscription de Lévis et l'association de Chaudière-Appalaches.

2885

Et là-dessus, je laisse la parole à Valérie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 Merci, madame David.

 Alors allez-y, madame. Évidemment, on a lu votre mémoire, alors pour favoriser des échanges après, soulignez les points saillants et on engagera la discussion par la suite.

2895 **PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:**

 Parfait. Donc je vous remercie de nous recevoir. Donc comme madame David l'a dit précédemment, pour nous le développement durable est un incontournable absolu pour le développement du Québec. On ne peut pas faire un Québec sans le développement durable.

2900 Selon nous, le développement durable, comme il a déjà été mentionné, comporte trois (3) caractéristiques très importantes, trois (3) plans qu'il faut pas négliger, c'est-à-dire le plan environnement, le plan social et, bien sûr, le plan économique.

2905 Pour nous, à ces trois (3) plans, le projet Rabaska tel qu'il est proposé actuellement ne répond à absolument aucun de ces trois (3) plans, et c'est dans notre mémoire, nous allons donc le présenter, je vais présenter assez brièvement.

2910 Donc au niveau environnemental. Pour nous, peu importe ce qu'on en dira, le gaz naturel reste toujours une énergie fossile, non renouvelable, et au Québec, nous avons énormément de ressources d'énergie renouvelable.

2915 Donc pour nous, aucune justification de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre au Québec, par l'utilisation d'énergie fossile, est recevable parce que nous avons l'eau, nous avons le vent et en plus, nous avons des possibilités géothermiques et surtout nous avons, j'en parlerai plus tard, l'importance de réduire notre demande.

2920 Donc l'augmentation des gaz à effet de serre, diminution des gaz à effet de serre, actuellement au Québec, doit être une priorité, non seulement au niveau national mais, bien sûr, au niveau mondial, et les justifications qui sont apportées en disant que peut-être, au niveau nord-américain, on pourrait réduire si on change le mazout pour le gaz naturel, pour nous, ce ne sont que des spéculations sans fondement, qui n'ont pas du tout été prouvées.

2925 Lors de la première audience, on a entendu que le gouvernement de l'Ontario n'avait pas du tout dans ses plans de changer les usines pour des usines au gaz, on a entendu le gouvernement du Québec dire qu'il n'avait pas de plan précis pour la transformation des industries qui fonctionnent au mazout actuellement pour du gaz naturel.

2930 Donc pour nous, ce ne sont que des spéculations, et on ne peut pas fonctionner sur des spéculations, quand on sait que le réchauffement climatique actuel n'est pas une théorie mais un fait, et que c'est à court ou moyen termes que les changements vont survenir.

2935 De plus, nous ne sommes pas les mieux placés pour parler de biodiversité, il y a beaucoup d'intervenants qui l'ont fait avant nous et de façon remarquable, mais ce qu'on veut dire, c'est qu'actuellement, le développement du Québec et des industries se font à la pièce, on juge chaque nouvelle industrie, voir si elle respecte les normes, c'est bien, mais on ne tient pas compte de l'impact cumulatif des changements à la biodiversité.

2940 Selon nous, on devrait voir la question d'un niveau global national, c'est-à-dire chaque nouvelle industrie qui s'installe, oui, peut-elle respecter les normes, mais l'effet cumulatif de tous ces petits changements peut être important.

2945 Par exemple, le rejet de composés azotés dans des débits des ruisseaux était trop important pour respecter les normes dans le projet, donc on a décidé de les rejeter dans le fleuve. Selon nous, cette façon de voir les choses n'est pas responsable, au niveau global, on peut dire, pour le Québec.

2950 Deuxièmement, au niveau de l'acceptabilité sociale du projet, pour nous, à aucun des trois (3) niveaux on peut considérer que le projet est acceptable socialement, les trois (3) niveaux étant pour nous l'échelle locale, l'échelle nationale et l'échelle mondiale.

2955 À l'échelle locale, il est évident que les personnes les plus proches du projet, donc on a entendu je pense aujourd'hui le sondage, les personnes qui sont vraiment dans les zones très très proches n'acceptent pas le projet, selon nous. Et malgré ce que la mairesse de la ville de Lévis a affirmé, nous n'avons aucun, pour l'instant, référendum qui nous prouve que les habitants de Lévis sont pour le projet.

2960 Nous n'avons pas eu non plus d'information objective avec, disons, des parties équitables des deux (2) côtés, pour les pour et pour les contre, avec des budgets contrôlés, donc nous n'avons absolument aucune matière pour se dire que le débat démocratique a eu lieu et que la prise de position a été faite de façon démocratique à Lévis. Donc nous ne pouvons pas connaître l'avis de la population de Lévis dans les conditions actuelles.

2965 Deuxièmement, au niveau national et, je dirais, au niveau mondial, le projet n'est pas acceptable non plus, parce que le développement durable se fait aussi de ce côté-là, et selon nous, c'est du recours du BAPE d'y penser, mais le gaz naturel est en provenance de pays qui sont à risque politiquement.

2970 Par exemple, nous connaissons bien sûr l'Algérie, qui est huitième producteur mondial de pétrole, pour qui la production de pétrole, l'exportation est extrêmement importante. Malheureusement, dans les dix (10) dernières années, on considère que la pauvreté n'a cessé

2975 d'augmenter en Algérie, donc le développement et l'exploitation de la richesse naturelle en Algérie ne s'est pas fait au bénéfice de la population. Pour nous, on ne peut pas concevoir un commerce qui soit fait de cette façon-là au niveau mondial, donc ce n'est pas acceptable socialement non plus à cette échelle.

Finalement, je m'excuse, je fais vite...

PAR LE PRÉSIDENT:

2980

Non, non, allez-y, c'est très bien, je vous permets de prendre votre temps.

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

2985

Développement durable, souvent on oublie de penser à la viabilité économique à long terme, mais pour nous, même à ce point de vue là, le projet n'est pas porteur de bénéfice économique à long terme, et on espère vous le prouver maintenant.

2990

D'abord, on n'a cessé de nous répéter que c'était pour assurer la sécurité énergétique du Québec. Nous en doutons très fortement.

2995

Dans une logique néolibérale de libre marché, nous voulons rappeler que ce sont des compagnies privées ou encore qui vont le devenir très rapidement quand il y aura fusion bien sûr de Gaz de France, mais ce sont et ça restera toujours des compagnies privées qui viennent s'établir sur nos terres. Ces compagnies-là, comme le disait Milton Friedman, grand économiste qu'on ne peut pas qualifier de gauchiste, disait que la seule responsabilité sociale des entreprises est d'accroître ses profits.

3000

Et nous croyons sincèrement que la sécurité énergétique du Québec, en fait l'énergie est un secteur absolument stratégique pour une nation, et on ne peut pas laisser ça à des compagnies privées, car nous voyons actuellement des localisations, bon, les usines partent, etc., et on peut pas laisser l'énergie, à ce point de vue là, partir ou revenir ou, en tout cas, être au hasard du libre marché. Ce n'est pas pour nous acceptable, au niveau du peuple québécois.

3005

En fait; on s'est doté d'Hydro-Québec justement pour essayer, il y a longtemps, mais pour essayer de subvenir à nos besoins et d'avoir un certain contrôle sur cette ressource, on ne voit pas pourquoi, actuellement, on reculerait sur ce fait et on laisserait les compagnies privées nous aider dans notre sécurité énergétique. On pense pas que ces compagnies peuvent réellement assurer la sécurité dans le cadre de l'économie actuelle.

3010

En plus, on nous parle sans cesse que l'augmentation de l'offre est une sorte de fatalité à laquelle il faudrait se plier. Pour nous, ce n'est absolument pas envisageable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015

Pardon, l'augmentation de l'offre en matière d'approvisionnement?

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

3020

Oui, c'est ça, qu'il faut toujours augmenter, notre consommation ne cessera toujours d'augmenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025

Vous n'êtes pas convaincue de la nécessité de ça?

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

3030

On a un gaspillage sans précédent des ressources en énergie, ici en Amérique du Nord. Je sais bien qu'il fait froid, mais les pays scandinaves font beaucoup mieux que nous en économie d'énergie.

3035

On n'a absolument aucun besoin de ce gaz naturel, on a d'autres possibilités au Québec qui sont beaucoup plus importantes et qui, en plus, sont beaucoup plus propres. Donc pour nous, ce n'est absolument pas un argument, on n'a pas besoin de ce gaz naturel, on a d'autres ressources.

3040

Et en plus, pour nous, il faut commencer dès maintenant à réduire en fait notre consommation, donc à réduire la demande.

3045

Et puis en plus, beaucoup d'études démontrent que la réduction de la demande est, en plus, porteuse d'économie pour le Québec, donc d'argent, de rentrées d'argent, et en plus, c'est créateur d'emplois.

3050

Donc on sent bien que dans la région, on a besoin de projets qui amènent des retombées économiques, nous en sommes absolument conscients, et nous ne sommes pas contre tous les projets, au contraire. Nous sommes vraiment pour des projets qui sont porteurs de richesses, mais pas de richesses à court terme, de richesses qui sont à moyen et à long termes. Et ces richesses-là, en économie d'énergie, peuvent se faire justement par la création d'emplois.

3055

On va avoir besoin de nouvelles technologies, on va avoir besoin de personnel qualifié. La création d'emplois passe aussi par des organismes qui existent actuellement, qui passent dans les maisons pour vérifier l'efficacité énergétique des maisons, etc. Donc les créations d'emplois se font à l'échelle de la province. Donc la réduction de notre consommation sera aussi porteur de richesse.

3060 Puis si, à court terme, on a besoin d'augmenter notre offre en énergie, Chaudière-Appalaches est un paradis pour l'éolien selon nous, nous voulons le développement de l'énergie éolienne, pas comme il se fait actuellement par des compagnies privées à la pièce, bien sûr, c'est un autre débat, mais nous sommes pour un développement éolien qui se ferait justement avec les communautés, peut-être par coopératives, etc. Mais bref, il y a d'autres moyens.

3065 Donc selon nous, le projet Rabaska n'est absolument pas nécessaire et n'assurera absolument pas la sécurité énergétique du Québec, et nous devons nous attaquer à beaucoup d'autres choses avant de se plier à ça. Et le développement doit être autrement qu'un développement à court terme et doit réellement être un développement durable pour que les richesses puissent se faire.

3070 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3075 Merci à vous, madame Guilloteau. On aurait quelques questions à vous, à madame David, et votre nom encore?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER:

3080 Dominique Bernier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier, d'accord.

3085 Commençons par les choses simples. Si Gaz de France n'avait pas été privatisé il y a quelques mois, et si Gaz Métro était une succursale ou une division d'Hydro-Québec, et si Enbridge n'était pas dans le décor, donc deux (2) sociétés d'État, une société des cousins de France et une société d'État d'ici, est-ce que votre position par rapport au projet aurait été différente.

3090

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER:

3095 Je ne crois pas, parce que tel que présenté dans notre mémoire, au niveau de la viabilité économique à long terme, il y avait plusieurs points qui posaient problème selon nous, entre autres les accords de libre-échange qui nous engagent à maintenir nos exportations.

PAR LE PRÉSIDENT:

On reviendra.

3100 Donc le caractère privé ou public des entreprises initiatrices du projet ne sont pas vraiment, ne font partie des argumentaires véritables.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER:

3105 C'est un des argumentaires, mais c'est pas le seul, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Mais en quoi il est un enjeu, c'est ça que je veux savoir.

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

 Actuellement, en fait, ce n'est pas le cas.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Comment?

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

3120 Ce n'est pas le cas du tout, actuellement, ce sont des compagnies privées.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125 Non, mais en quoi des compagnies privées, en soi, en étant privées, disqualifient le projet, c'est ça que je veux savoir.

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

3130 Parce qu'ils sont soumis au libre-échange, veulent des profits à court terme et viennent de l'étranger.

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 Et vous pensez que les compagnies publiques ne sont pas assujetties à la même dynamique marchande?

PAR Mme FRANÇOISE DAVID:

3140 Je pense que j'aimerais ajouter, c'est que le principal argument qui motive notre opposition au projet, il est assez simple, finalement, c'est qu'on n'a pas besoin d'avoir davantage de gaz naturel au Québec.

3145

Mais un argument supplémentaire est le suivant, il est tout à fait normal qu'une nation veuille contrôler collectivement quelque chose qui est fondamental justement dans son développement économique, et ça s'appelle l'énergie.

3150

On l'a fait au Québec, en 1962, avec la nationalisation de l'électricité. À Québec solidaire, nous proposons que le développement de l'industrie éolienne se fasse par le biais d'une société publique mais en partenariat aussi avec les communautés locales, par le biais de coopératives.

3155

Donc oui, nous sommes inquiets de voir, par la bande si on veut, une sorte de privatisation finalement du contrôle collectif de l'énergie au Québec en accordant une importance beaucoup trop grande au gaz naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3160

Côté maintenant approvisionnement et sécurité, je l'ai dit je crois pendant la discussion cet après-midi, on sait qu'il y a des analystes, des observateurs et des observatrices des conditions énergétiques ici, et qui ne sont pas à la solde des compagnies pétrolières, ni du privé, ni même des adeptes de Milton Friedman, ils disent que le Québec, l'indépendance du Québec, l'hyper dépendance je dirais du Québec à propos de l'énergie hydraulique rend le Québec vulnérable aux aléas de la précipitation, de la pluviométrie.

3165

Dans des circonstances des changements climatiques, comme vous le dites, sans égard à qui cause les changements climatiques, il est possible qu'on subisse des périodes de sécheresse pendant un (1) an ou deux (2); vous vous rappelez très bien que juste avant le projet Suroît, il y avait une carence entre l'hydraulicité, la quantité d'eau derrière les barrages et la demande, et c'était une période critique.

3170

Alors selon cette logique-là qui est présentable, on dit, pour sécuriser le Québec en matière d'approvisionnement énergétique, il nous faut une capacité de réserve non hydraulique, au cas où, parce que la dépendance est tellement grande.

3175

On a vu, comme un exemple de dépendance sur une seule forme d'énergie, pendant la période de la tempête de verglas, on a vu des secteurs entiers où il n'y avait qu'une seule source d'énergie évidemment devenue très vulnérable; et vous avez certainement des voisins ou des connaissances qui avaient deux (2) formes d'énergie chez eux, ça s'est passé dans des conditions très différentes.

3180

Et j'ajouterai que sous la gouverne des deux (2) grandes familles politiques au Québec, les instruments d'élaboration de politiques énergétiques, stratégies énergétiques, etc., préconisent un rôle pour le gaz naturel.

3185

Vous faites peu de cas de ces arguments, j'imagine, alors j'aimerais vous entendre pourquoi.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER:

3190

Nous sommes tout à fait en faveur d'une sécurisation de l'énergie au Québec, mais nous pensons que ça ne passe pas par le gaz naturel, qu'il y a vraiment d'autres moyens de le faire, comme on l'a répété.

3195

On pense que l'efficacité énergétique, devenir des chefs de file mondiaux en termes d'efficacité énergétique serait beaucoup plus porteur d'avenir que de miser sur une ressource provenant de l'importation, de laquelle on sera à la merci, parce qu'on n'a aucun contrôle sur les approvisionnements, alors que d'investir dans la recherche et le développement en matière d'énergie verte et d'efficacité énergétique, pour devenir des exemples à suivre et aussi que notre aide soit sollicitée dans les pays en émergence, c'est vraiment ça la solution pour le Québec.

3200

Le gaz, c'est un combustible fossile, et d'extraire un combustible fossile des entrailles de la terre, c'est du carbone qui a été fixé en des temps immémoriaux, de ressortir ça et de remettre ça dans l'atmosphère, ce n'est tout simplement pas une solution durable, peu importe ce que les promoteurs et tous les experts prétendent.

3205

Moi, je pense que tous ceux qui sont soucieux de l'environnement, qui connaissent l'environnement, savent très bien que c'est un non-sens écologique.

3210

PAR LE PRÉSIDENT:

Autre question avant que je passe la parole à mes collègues. Allez-y.

3215

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

Juste rajouter qu'on est pour le développement de l'énergie éolienne, la géothermie, le solaire, beaucoup d'autres sources d'énergie.

3220

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3225

À l'exception de la géothermie, vous savez que l'énergie éolienne, l'énergie solaire, c'est la nature; la densité de ces énergies est très faible, de telle sorte que quand on a besoin de cinq cents mégawatts (500 MW), une centrale hydraulique ou thermique, étant donné la variabilité, l'intermittence des vents, il nous faut installer l'équivalent de mille cinq cents (1500 MW), à peu près; donc cinq cents mégawatts (500 MW), ça veut dire mille cinq cents (1500 MW), ça veut

3230 dire à peu près mille (1000) à mille deux cents (1200) moulins à vent, ça veut dire affectation de sol d'à peu près mille-mille deux cents hectares (1000 ha-1200 ha).

3235 Et vous savez aussi bien que nous qu'il y a déjà une résistance assez importante, parce que le mode d'affectation du sol est tellement important qu'il y a malheureusement, que ce soit bien fondé ou pas, une sorte de phénomène de rejet, de ras-le-bol, que ce soit en Allemagne, au Danemark, en France et ici. On le voit dans certaines parties.

Alors je vous soumets ça pour savoir qu'est-ce qu'on fait avec ça, étant donné la nature même de la concentration de l'énergie qui nous est disponible sous ces formes-là.

3240 Madame David.

PAR Mme FRANÇOISE DAVID:

3245 Oui, très rapidement. Je connais très très bien la région du Bas-Saint-Laurent, j'ai eu l'occasion de discuter avec les maires de la région et je comprends et je partage leur ras-le-bol, à cause de la façon dont les choses se font, attention. Et c'est pour ça qu'à Québec solidaire, on prône une façon complètement différente d'implanter l'industrie éolienne.

3250 Quelques-uns de ces maires du Bas-Saint-Laurent portent d'ailleurs certains projets de coopératives ou certains projets de parcs communautaires d'éolien et posent aussi la question suivante, pourquoi faut-il entourer chaque village gaspésien, j'exagère un peu...

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 À peine!

PAR Mme FRANÇOISE DAVID:

3260 ... d'un certain nombre de dizaines d'immenses éoliennes; est-ce qu'il n'y aurait pas, par exemple, quelque chose à regarder du côté du nord, au Québec, en partenariat bien sûr avec les peuples autochtones, dans des régions moins habitées, où il pourrait être intéressant d'avoir des grands parcs éoliens, par exemple à proximité de certains barrages hydroélectriques déjà construits, ce qui veut dire qu'il y a déjà des lignes de transmission, et que les routes sont déjà construites aussi.

3265 Autrement dit, on pourrait peut-être faire un effort d'imagination pour tenter de développer de façon convenable et non anarchique cette nouvelle industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3270 D'accord.

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

3275

Oui, toujours dans la même logique, mais je vous ramène à une phrase spécifique de la conclusion:

3280

"Pour toutes les raisons énoncées dans ce mémoire, Québec solidaire réclame d'urgence un arrêt complet et permanent du développement de la filière pétrolière et gazière au Québec."

Bon, vous poursuivez en disant:

3285

"Le parti réclame également l'investissement massif dans les programmes d'efficacité énergétique, dans le transport en commun ainsi que dans la recherche et le développement de solutions énergétiques propres, renouvelables, économiquement viables et socialement acceptables."

3290

Je pense bien que la deuxième phrase de ce que réclame votre parti, l'investissement massif, etc., personne peut être en désaccord avec ça. Je vous pose une question, par contre, quand vous parlez de réclamer un arrêt complet, d'urgence un arrêt complet et permanent du développement de la filière pétrolière et gazière.

3295

Précisément, compte tenu de l'ensemble des délais requis par la mise en œuvre de votre deuxième volet, vous pensez qu'on pourrait se permettre d'arrêter et de ne pas ménager une période de transition, qui est précisément un des aspects avec lesquels on soutient le développement de la filière gazière, parce qu'elle se traduirait par une réduction de la pollution et des gaz à effet de serre.

3300

PAR LE PRÉSIDENT:

Par rapport à d'autres formes qu'on utilise.

3305

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Par rapport aux autres formes actuelles qu'on utilise de combustibles fossiles.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER:

3310

En fait, c'est le développement de la filière. On veut pas qu'on arrête immédiatement d'utiliser du gaz naturel, c'est pas ça qu'on dit. On parle de nouveaux projets.

3315 On pense que tant qu'à faire des nouveaux projets, il est possible de les faire d'une façon qui soit beaucoup plus écologique, beaucoup plus socialement acceptable, beaucoup plus économiquement viable à long terme.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

3320 Est-ce que vous pensez qu'on peut réaliser, dans des délais comparables à celui des nouveaux projets gaziers, qu'on pourrait réaliser des projets équivalents avec des économies propres?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER:

3325 Avec une réelle volonté politique, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330 D'accord.

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3335 Bon, je voudrais un peu vous entendre sur les questions de développement industrialo-portuaire à Lévis.

3340 Admettons qu'on n'utilise pas le site à des fins gazières, mais à d'autres fins énergétiques ou autres, quelle serait votre position par rapport justement à la conservation du patrimoine, du paysage et de la vocation industrialo-portuaire prévue au zonage ou discutée en tout cas, en considération de l'environnement, de la justice sociale et du développement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345 Vous êtes vous deux (2) Lévisiennes, alors on va dispenser madame David d'y répondre.

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

3350 Juste dire rapidement que pour nous, actuellement, le débat est à faire sur le zonage. Pour nous, actuellement, le zonage est aussi agricole, et on a un grave besoin de maintenir des terres agricoles dans la région, et de pas les enlever. Donc le débat de zonage est absolument prioritaire.

3355

Et puis le développement agricole devrait être, en tout cas la préservation des terres agricoles devrait être aussi prioritaire dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

3360

Dernière question pour vous.

3365

D'aucuns, des mauvaises langues, disent parfois que se rabattre, comme ça, sur l'efficacité énergétique tout le temps, la réduction de la demande, ça relève carrément – c'est eux, pas moi qui dis ça – de la pensée magique, et j'explique ce qu'ils entendent par ça, combien de fois l'Hôpital général de Montréal va pouvoir réduire sa consommation énergétique. On a changé les ampoules, on a mis les panneaux solaires, on a écologisé toutes les pratiques, etc., les rentrées et sorties des chambres, maintenant il y a des cellules photoélectriques qui éteignent les lumières.

3370

Finalement, c'est pas accessible à l'infini, la réduction de la demande. À un certain moment donné, compte tenu de d'autres pressions sociologiques, démographiques, écologiques, à un certain moment donné, on va atteindre un plateau.

3375

Alors on peut pas tout le temps dire, l'efficacité énergétique et la gestion de la demande, qui sont très importantes, les mégawatts sont évidemment très importants, mais une fois qu'on a fait ça, on atteint le plateau, qu'on soit un hôpital, un complexe résidentiel, une usine, on fait quoi, après.

3380

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER:

En fait, bon, je pense qu'on n'est pas rendu là encore, il y a encore beaucoup beaucoup de travail à faire de ce côté-là.

3385

Si on commençait par réformer le code du bâtiment, on aurait déjà un gros pas, mais il y a aucune mesure de présentée dans ce sens-là.

3390

Écoutez, l'isolation, c'est beaucoup de travail pour plein de personnes, c'est ça qu'on oublie, et c'est des emplois très bien répartis à la grandeur du Québec. Ça, c'est le côté économique.

Une fois qu'on aura atteint ce plateau-là, qui est très loin d'être atteint, je pense qu'on aura développé une expertise qui va nous permettre de voir encore plus loin.

3395

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Madame David, vous voulez ajouter quelque chose.

3400

PAR Mme FRANÇOISE DAVID:

Oui, peut-être conclure, en ce qui nous concerne par quelque chose qui m'a frappée dans l'une des questions que vous avez posées, lorsque vous avez invoqué par exemple certaines sécheresses qui peuvent amener une réduction de la capacité à utiliser l'hydroélectricité.

3405

Mais je vous rappellerais que la position de Québec solidaire, c'est de dire qu'il va falloir se décider un jour à décider si c'est la poule ou l'œuf. Il y aura de plus en plus de sécheresses, il y aura de plus en plus de changements climatiques et de problèmes, si on continue à émettre des gaz à effet de serre.

3410

Donc notre position, c'est émettons-en le moins possible, et il y aura peut-être moins de changements climatiques qui donc, nous poseront moins de problèmes, y compris au niveau hydroélectrique.

3415

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors en terminant, et les relations présumées entre les émissions anthropiques et le climat étant, avez-vous un doute quelconque que le gaz naturel, qui est disponible au Qatar, en Algérie, en Égypte, en Indonésie, l'empire russe de l'empereur Poutine et tout ça, avez-vous des doutes que ce sera brûlé de toute façon, et que le CO₂, que ça provienne d'un éventuel terminal méthanier à Lévis ou que ça vienne de Jakarta ou des vingt (20) terminaux méthaniers au Japon, l'effet est pareil, c'est-à-dire avez-vous des doutes à ce que tout l'inventaire, tout l'inventaire de gaz naturel disponible sur cette planète serait brûlé.

3420

3425

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

Si vous êtes fataliste comme ça, je pense qu'il y a plus rien à faire.

3430

Mais sincèrement, si on veut garder un peu d'espoir – j'enseigne la philosophie à des jeunes de dix-sept (17) ans, je suis moi-même enceinte actuellement, je peux pas du tout accepter ce genre de discours, parce qu'il faut commencer, à un moment donné.

3435

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous des raisons de croire que ce ne sera pas le cas, au-delà de l'espoir.

PAR Mme VALÉRIE GUILLOTEAU:

3440

Il faut être des leaders, il faut montrer l'exemple. On peut pas accepter de dire, ah bien, les autres vont le faire, je vais le faire moi aussi. C'est quoi, cette logique-là!

3445

À un moment donné, il faut arrêter et puis il faut agir dès maintenant, et il faut compter sur le fait que les autres vont nous regarder et peut-être avoir la bonne idée de faire pareil.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450

Connaissez-vous beaucoup d'émules, en Angleterre, en France, en Australie, au Japon, si monsieur Charest, monsieur Harper dit, on renonce à ça maintenant, pensez-vous qu'il y aura beaucoup d'émules qui vont dire, ça c'est inspirant, on va faire la même chose.

PAR Mme FRANÇOISE DAVID:

3455

Ce ne seront peut-être pas les gouvernements de ces pays qui seront tentés de suivre cet exemple, mais nous pensons, oui, et nous avons de bonnes raisons de le penser, que partout dans le monde, il y a maintenant des populations qui ont de plus en plus une conscience écologiste, et que le discours que nous tenons, oui, en fait nous ne l'inventons même pas, nous n'en portons peut-être même pas tout à fait la paternité ou la maternité, ça fait déjà bien des années que les écologistes un peu partout tiennent exactement les mêmes propos. Alors bien sûr qu'il y a de l'espoir.

3460

PAR LE PRÉSIDENT:

3465

Très bien.

Madame Bernier, madame Guilloteau, madame David, merci pour le déplacement. Votre contribution est très appréciée, merci.

3470

LEMIEUX, NOLET

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Alors j'invite Lemieux, Nolet, monsieur André Lemieux.

Monsieur Lemieux, bonsoir, on vous écoute.

3480 **PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Alors monsieur le Président, messieurs les Commissaires, avec tout ce que je viens d'entendre ce soir, je vais essayer de résumer certains points qui étaient contenus dans mon document. Brièvement...

3485

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, monsieur Lemieux. Dans la salle, j'aimerais avoir plus de calme, s'il vous plaît. Allez-y.

3490

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

Brièvement, Lemieux, Nolet est une société de comptables agréés qui est à Lévis depuis cinquante (50) ans, et qui est composée, à Lévis, d'environ soixante (60) à soixante-dix (70) personnes.

3495

Et peut-être ajouter qu'on a une préoccupation aussi importante de bénévolat, tant des organismes à développement économique, social ou culturel. Et dans ce sens-là, j'aimerais, peut-être que vous le savez, j'aimerais rappeler à la Commission un peu les débuts de la zone industrialo-portuaire qui était à Lauzon, à ce moment-là.

3500

On parle de ce projet-là depuis, je dirais, la mi-1970, lorsque les deux (2) gouvernements, fédéral-provincial, avaient créé une société qui s'appelait Inter-Port, qui avait fait des études sur la rive sud en vue d'installer des industries qu'on appelait à grand gabarit dans le temps, et qui étaient faits dans une vision pour la grande région de Québec, tant rive nord que rive sud.

3505

En 1987, alors que j'étais président de la Chambre de commerce, les deux (2) gouvernements ont voulu arrêter d'y mettre des subventions, et ils ont formé un comité conjoint, fédéral-provincial, qui visait à déterminer ou à préciser la vision du développement économique de la région de Québec, tant de la rive nord que de la rive sud.

3510

Et nos représentations, à ce moment-là, avaient porté sur la vocation entre autres du site de la Martinière, que nous souhaitions voir gardé intact comme zone industrielle ou portuaire, et pour éviter aussi que d'autres formes de développement nuisent à un éventuel projet. Ce sont pas des projets qui arrivent à tous les ans, donc il faut une certaine planification.

3515

Tout simplement aussi pour rappeler qu'à ce moment-là le résultat du travail du comité fédéral-provincial a été de démembrer la Société Inter-Port, de former deux (2) nouvelles corporations, une qui s'appelait la Société de promotion économique du Québec métropolitain, entre parenthèses la SPEQM, qui elle visait à la prospection et au développement international de tout le secteur rive nord, rive sud. La rive nord devait porter principalement sur la haute

3520

technologie, et la rive sud, il y avait un mandat spécial sur ce qu'on appelait les terrains de la Martinière ou dans ce coin-là.

3525

Et le deuxième organisme, ça a été la Société industrielle et portuaire Rive-Sud, entre parenthèses la SPIQ, qui est devenue propriétaire des terrains à ce moment-là.

3530

Et je sais qu'au fil du temps, il s'est fait d'autres études plus approfondies, pour déterminer le bien-fondé de cette région-là, et les emplacements ont varié, aussi, un peu, en fonction des études qui étaient de plus en plus poussées.

3535

Et je dois dire aussi que tout ce travail-là, qu'on avait fait à la Chambre de commerce, on l'avait fait en collaboration avec les élus de la ville de Lévis, qui faisaient partie de notre comité, pour les représentations que l'on voulait faire au comité fédéral-provincial.

3540

Donc la conséquence de tout ça, c'est que le gouvernement a reconnu, et l'ensemble de la région de Québec, rive nord-rive sud, que cette région-là, c'était une région d'industries à grand gabarit. Ce qu'on parlait à ce moment-là, c'était d'avoir soit un terminal méthanier, qui était déjà parlé, et-ou des industries qu'on peut appeler industries lourdes.

Donc c'est pas d'hier que ce territoire-là est connu ayant la vocation qu'on lui a donnée. Je crois que c'est important de...

3545

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lemieux, juste, en quelle année à peu près on a évoqué des industries de grand gabarit, y compris un terminal méthanier.

3550

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

Je dirais que ça a commencé en 1975 ou à peu près.

3555

Et en 1987 est venue la formation de la Société industrielle de la Rive-Sud, d'ailleurs c'est Denis Grenier, l'ancien maire de Saint-Romuald, qui en a été le président longtemps et qui a certainement de l'information à ce sujet-là, si vous en avez besoin.

3560

Et tout le temps, la conséquence, c'est que ces terrains-là étaient dévolus à des industries de grand gabarit. Donc c'est pas quelque chose de nouveau, d'aujourd'hui; tant les élus que les organismes à caractère économique, comme la Chambre de commerce ou le Conseil économique, se sont toujours entendus sur ce point-là.

3565

Il y a d'autres raisons, aussi, pourquoi nous croyons, Lemieux, Nolet, que ce projet-là mérite d'être étudié sérieusement. C'est que des projets de cette ampleur-là, il en passe aux vingt (20) ou vingt-cinq (25) ans. C'est bon pour la formation des employés dans la région, c'est

une industrie qu'on n'a pas, donc ça améliore la diversité économique de la région. Avec les maisons d'enseignement, il va se créer d'autres spécialisations.

3570 Donc je crois que pour les générations futures, c'est quelque chose d'intéressant, en termes de diversification.

3575 C'est, pour les entreprises, les PME du coin, c'est pas ce projet-là qui va directement, c'est pas Rabaska qui va vendre le gaz naturel aux PME qui en ont pas accès, mais je crois que ça a été parlé au début de la soirée, ça va certainement faciliter l'entrée plus massive encore de gaz naturel dans la région.

3580 On en a parlé aussi énormément, au niveau provincial, on est dépendant; donc de multiplier nos sources, je crois qu'en économie, c'est facilement compréhensible. C'est compréhensible aussi que ça peut amener les prix à la baisse, je crois que c'est des points importants, autant pour les PME du coin que pour les gens qui y habitent.

3585 Même si je suis convaincu, par mes commentaires, que je suis très favorable au projet, je ne dis pas qu'il ne faut pas tenir compte de la sécurité, de tenir compte du Protocole de Kyoto, de choses semblables. Je suis pas un spécialiste, mais tout ce qui s'est passé depuis un (1) an ou deux (2) a fait, à mon point de vue, que le projet a été amélioré, les gens qui s'y connaissent plus ont amené des idées, ça a créé une pression sur Rabaska qui a, je crois, amélioré son projet.

3590 Et en conclusion, je vous dirais que la région a pas le moyen de se permettre de laisser passer un tel projet. Il faut qu'il soit étudié très sérieusement. Il faut pas que, parce que ça nous dérange sur notre rue, ou sur notre quartier ou sur notre ville, on a parlé tantôt d'intérêt collectif, j'ai pas un intérêt collectif mondial mais je crois qu'on a un intérêt collectif à tout le moins régional, donc il faut que je le recommande.

3595 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 Merci monsieur Lemieux, c'est nous qui vous remercions.

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

3605 Oui. Monsieur Lemieux, vous semblez être un témoin privilégié d'un certain historique qui remonte à 1975, ça me suggère une petite analogie, avant de vous poser une question.

3610 On va fêter, cette année, les quarante (40) ans d'Expo 67, qui est un événement dont tout le monde reconnaît, d'une part, que ça a été déterminant dans peut-être l'épanouissement collectif des Québécois, je pense qu'on est également tous d'accord pour dire qu'il serait impensable, aujourd'hui, de réaliser une telle exposition dans des îles artificielles construites au milieu du fleuve Saint-Laurent.

3615 Donc ça montre qu'il y a des choix qui ont été faits, à une certaine époque, qui seraient impossibles aujourd'hui.

3620 Le site industrialo-portuaire, indépendamment peut-être du terminal méthanier, dont vous dites qu'il y a eu continuité dans la vocation, est-ce qu'on pourrait pas dire qu'en 1975, ses attributs environnementaux, paysagers ou patrimoniaux n'avaient pas du tout la même valeur qu'ils ont pu prendre aujourd'hui, et que par conséquent, les schémas d'aménagement, les politiques de développement, qui étaient le reflet de leur époque, seraient aujourd'hui complètement désuets.

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

3625 Il est sûr que c'est différent; les normes du temps sont différentes des normes d'aujourd'hui.

3630 Sauf qu'à mon point de vue, ça fait trente (30) ans que les gens qui suivent les activités de la ville ou de la région, ils savent que ce territoire-là a une vocation industrialo-portuaire.

3635 Et souvent, j'entends des gens dire, oui mais c'est près de chez nous. Bon, ce qu'on a voulu insister, nous, à ce moment-là, c'est de s'assurer que les villes, en continuant de mettre la pression sur ce territoire-là, c'est qu'il ne se fasse pas non plus toutes sortes d'autres développements autour, qui fassent qu'un jour ça devienne impossible.

Et je crois que la Ville de Lévis, il y a eu une constance, parce que j'ai appris qu'en 98, ce soir, il y avait eu une résolution qui reconfirmait encore le site industrialo-portuaire.

3640 C'est sûr qu'il faut tenir compte des normes d'aujourd'hui, et je crois que le promoteur, pour les personnes qui sont directement très près reliées du projet, il y a une façon de règlement.

3645 Il est sûr que ça va amener un certain nombre de gens qui vont être contre tout le temps, parce qu'ils sont trop près ou des choses comme ça, mais il faut pas oublier non plus l'intérêt de l'ensemble de la région.

3650 Mais c'est surtout le fait que c'est une région qui est connue, cette vocation-là, depuis trente (30) ans.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

3655 Mais en même temps, on a appris de la bouche de la mairesse de Lévis qu'il y aurait plus d'autres activités industrielles d'autorisées, si ce n'est le terminal Rabaska; c'est-à-dire qu'on abandonnerait, sur le reste des terrains qui seraient pas nécessaires à la réalisation de Rabaska, toute intention de développement industriel, comme toute expansion de l'activité portuaire.

3660 Est-ce que c'est pas contradictoire avec la perpétuation de la vocation.

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

3665 Bien, je pense que tant la Ville que les organismes, ce que j'ai compris, c'est qu'on est favorable, on était favorable et on l'est encore quant à l'implantation d'une industrie à grand gabarit ou un terminal méthanier. Cependant, qu'il y ait plus rien autour, je vais vous avouer que je suis moins le processus municipal.

3670 Mais ça n'empêche pas que la venue d'une entreprise comme ça va amener, dans les maisons d'enseignement, dans les corps de métiers, des spécialisations nouvelles. Ça va avoir un impact sur la diversification économique, ça va avoir un impact probablement sur la compétitivité des PME où il y aura un accès plus important sur le gaz.

3675 Le gaz étant, contrairement à ce qui a été dit par mes prédécesseurs, c'est un élément moins polluant, je connais pas ça plus qu'il faut mais je sais que c'est un élément moins polluant que le charbon ou des choses semblables, je comprends qu'on a de l'électricité, je pense que ça prend un juste équilibre partout, pour que ce soit raisonnable et viable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

3685 Merci, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Waaub.

3690 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui, je voudrais poursuivre un petit peu dans cette vision un peu des intentions qui se sont manifestées dans le passé.

3695 Pouvez-vous nous décrire simplement, en gros, comment on envisageait le volet
portuaire par rapport à la falaise, par rapport au chenal, à la circulation maritime, par rapport à
la construction de jetées, tout ça, dans tout ce secteur justement, jusqu'à Pointe-de-la-
Martinière.

3700 Est-ce que vous avez des exemples concrets où on avait dit, ah, on devrait faire une
jetée ici ou une infrastructure...

PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:

3705 Non, je crois que vous avez pas la bonne personne pour répondre. Denis Grenier, le
président de la SPIQ, pourrait certainement vous répondre. C'est quelqu'un que je connais
bien, on a eu, lorsqu'il était maire de Saint-Romuald, j'ai eu plusieurs communications avec lui,
lorsqu'il a été président de la SPIQ, je sais qu'il y a eu des études qui ont été commandées par
lui entre autres. On parlait de vent, de marées, etc.

3710 Toutes les conclusions de ça, je peux pas vous en parler. Sauf que je sais qu'Inter-Port
a fait des études, la SPIQ a fait des études, Alusuisse a fait des études, Rabaska a fait des
études. Et à toutes les fois, ça tournait autour d'un certain périmètre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 D'accord. Merci beaucoup, monsieur Lemieux, très apprécié.

3720 **DROIT DE RECTIFICATION**
PIERRETTE BÉLANGER

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 Le moment de rectification des faits est venu, alors j'invite d'abord madame Pierrette
Bélanger. Toujours, il faut que ça s'attarde aux faits.

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3730 Oui. Je veux simplement, monsieur Pierre Garant a affirmé que les réserves de gaz
naturel au Canada étaient de dix (10) ans, alors je veux simplement citer Ressources naturelles
Canada, dans un document d'ailleurs qui est sur le site du BAPE, le document c'est "Gaz
naturel Canada, revue de 2004 et perspectives jusqu'à 2020" et ça a été écrit en janvier 2006,
et je cite:

3735

"Compte tenu des niveaux de production intérieure de 2004, le Canada pourrait subvenir à ses besoins en gaz naturel pendant environ cent (100) ans."

3740 Et j'ajoute, les États-Unis, quatre-vingt-six (86) ans. C'est Ressources naturelles qui le dit.

Et je veux aussi dire que madame Bertrand avait affirmé, elle, qu'il y avait des réserves de neuf ans point deux (9,2), lundi soir. Alors j'apporte une autre information.

3745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Évidemment, il faut lire ça dans le contexte qu'il y a des réserves prouvées, des réserves sûres, des réserves prouvables. Mais on prend note de votre mise au point.

3750 **PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Oui. Et l'Alberta, au fond, on n'a pas le contrôle de qui – c'est pas nous qui avons le contrôle, c'est l'Alberta qui va décider qu'il va forer.

3755 Parce que monsieur Kelly a aussi dit neuf (9) ans, mercredi passé, mercredi de l'autre semaine, dans les questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

3760 Oui, d'accord.

PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:

3765 Et lui, par exemple, précisait, sans autre forage. Mais on n'a pas le contrôle sur le forage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3770 Merci beaucoup, madame Bélanger.

GLENN KELLY

3775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Kelly, de Rabaska, ou quelqu'un qu'il choisit de désigner, alors comme dernière intervention de la soirée.

PAR M. GLENN KELLY:

3780

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, peut-être un commentaire si vous me le permettez. Réserves prouvées, réserves potentielles, je pense que votre commentaire était le bon. Le neuf (9) ans, c'est les réserves prouvées actuellement dans le sol canadien.

3785

Je vais commencer, il y a deux (2) mémoires volumineux, je suis content que monsieur Latrémouille est resté ici jusqu'à la fin, et je le salue pour sa patience, mais je n'ai pas eu le temps et je n'émettrai pas de commentaires sur le travail très volumineux qu'il a fait, j'émettrais un commentaire amical, si vous me le permettez, "We are like two ships passing in the night". On se voit, on s'entend, mais on se comprend pas.

3790

Donc je vais relire son mémoire, et comme je l'ai dit tantôt, si j'ai des questions, je vais le contacter personnellement, et il est tout à fait d'accord avec ça.

3795

Et si vous me le permettez, s'il y a des rectificatifs, nous allons les apporter par voie écrite. Et je réitère l'offre que j'avais faite à monsieur Latrémouille, s'il veut voir les simulations qu'on a faites dans la traverse du nord ou ailleurs sur le fleuve, au simulateur des Pilotes du Bas-Saint-Laurent, il est le bienvenu.

3800

Concernant le mémoire de Rabat-joie, de monsieur Yves St-Laurent, juste rapidement, je l'ai lu en diagonale et encore une fois, j'aimerais en prendre connaissance, c'est un travail important qui a été fait, mais un commentaire du docteur James Fay, et la réponse, si vous me permettez, en anglais, "What do you think of this statement", et il répond:

3805

"The potential damage to the box beam comes from an explosion of the leaking LNG mixing with air inside the box beam."

3810

Je sais pas s'il y a eu quelque chose de perdu dans la traduction de notre étude d'impact, mais c'est très clair qu'il va y avoir de l'azote en continu, donc ce qu'il mentionne là ne peut se passer.

3815

Aussi, je crois que monsieur St-Laurent a dit que ce qu'il a projeté, c'était des normes américaines, ce n'est pas le cas. Il a rapporté des chiffres d'une étude qui a été regardée pour Northeast Gateway Project, qui est un projet "offshore" où des méthaniers regazéifieurs viennent se rattacher à des bouées.

3820

Il a parlé d'une zone de cinq kilomètres (5 km) étant une zone d'exclusion, c'est faux. Si tel était le cas, aux États-Unis, les sept (7) existants ou les nouveaux sites ne seraient pas approuvés. Et si tel était le cas au Canada, par exemple le projet de Canaport a des maisons à cinq cents mètres (500 m), juste au nord du terminal.

Donc c'est des données qui ont été regardées ou des scénarios qui ont été regardés dans l'étude, vous allez j'espère nous permettre de les regarder et s'il y a des correctifs à amener, de commenter.

3825 Mais juste à titre d'exemple, les "safety zones" proposées dans cette même étude sont de cinq cents mètres (500 m), plus trois cents mètres (300 m) autour de la bouée. Et ça, c'est pour permettre aux navires de ce qu'on appelle, "weather vein" autour de la bouée, c'est-à-dire de tourner autour de la bouée.

3830 Donc je voudrais pas qu'on prenne des mauvais chiffres ou prendre des chiffres qui ne sont pas des zones d'exclusion ou des zones d'impact, et donc, nous allons regarder attentivement et faire des correctifs sur des faits seulement, s'il y en a à faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3835 Très bien, merci beaucoup, monsieur Kelly.

Alors merci beaucoup de votre patience et votre attention, et on reprend demain à treize heures trente (13 h 30). Merci.

3840

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{ER} FÉVRIER 2007 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

3845

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3850

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3855